



RAPPORT CONJOINT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

LE BILINGUISME EN MOSELLE

(Moselle)

Contrôle coordonné article R. 243-5-1 du code des juridictions
financières (CJF) à partir du contrôle de la région Grand Est, du
département de la Moselle et du groupement européen de coopération
territoriale (GECT) de Sarre-Moselle

Exercices 2019 et suivants

Le présent document a été délibéré par la chambre le 7 novembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE.....	4
PROCÉDURE.....	5
INTRODUCTION.....	6
1 L'APPRENTISSAGE DE L'ALLEMAND EN PERTE DE VITESSE MALGRÉ DES EFFORTS EN FAVEUR DU BILINGUISME	8
1.1 Des apprenants de moins en moins nombreux dans les parcours « classiques » du second degré.....	8
1.2 Des parcours d'apprentissage renforcé de l'allemand spécifiques à la Moselle	10
1.2.1 Des dispositifs nombreux et ouverts au plus grand nombre dans le premier cycle	10
1.2.2 Des dispositifs plus ciblés dans le second degré	12
2 UNE GRANDE DIVERSITÉ D'INTERVENTIONS ET DE FINANCEMENTS MIS EN ŒUVRE PAR LES COLLECTIVITÉS DONT LE SUIVI EST INÉGAL	13
2.1 Une gouvernance et des projets à différentes échelles	14
2.1.1 Des projets et financements de dimensionnements variés	14
2.1.2 Une gouvernance et des lieux de dialogue à différentes échelles	15
2.1.2.1 Des conventions multilatérales sur le bilinguisme : une structuration récente des efforts en faveur de l'apprentissage de l'allemand.....	15
2.1.2.2 La convention opérationnelle spécifique au territoire mosellan	16
2.1.2.3 Le financement de la région <i>via</i> un groupement d'intérêt public (GIP)	17
2.2 L'influence déterminante des programmes européens dans le soutien des collectivités au bilinguisme	17
2.2.1 Des programmes européens qui jouent un rôle d'orientation important dans l'intervention des collectivités.....	18
2.2.2 Des subventions à des écoles bilingues hors contrat d'association avec l'éducation nationale faisant l'objet d'un suivi insuffisant.....	19
2.2.3 L'offre de plateformes en ligne d'apprentissage de la langue	20
2.2.4 Le financement ou la participation à des dispositifs complémentaires favorisant le « bain linguistique »	20
2.2.5 Le soutien à la formation des enseignants.....	21
2.3 Un volontarisme des collectivités qui transcende le cadre normatif existant.....	22
2.3.1 Des dispositions du droit local peu mobilisables	22
2.3.2 Un cadre national d'intervention très large	23
2.3.3 Le droit européen et les traités internationaux influencent l'approche du rôle des collectivités en matière de soutien au bilinguisme	23

3 DES OBJECTIFS CONVERGENTS MALGRÉ DES STRATÉGIES PROPRES À CHACUN, DES ÉVALUATIONS DE CES DISPOSITIFS À RENFORCER	25
3.1 Des stratégies propres à chaque entité mais des convergences sur les fondamentaux	25
3.1.1 Une définition du bilinguisme qui varie selon les entités contrôlées	25
3.1.1.1 Des stratégies différentes selon la définition du bilinguisme retenue.....	25
3.1.1.2 Des objectifs néanmoins communs	27
3.1.2 Un point de convergence : la nécessité de développer l'apprentissage de la langue le plus tôt possible	27
3.2 Une efficacité des fonds investis aujourd'hui difficilement mesurable	28
3.2.1 Une mesure d'impact rendue peu aisée par des objectifs de long terme.....	28
3.2.1.1 Des données quantitatives à préciser pour les projets dans lesquels interviennent les collectivités	28
3.2.1.2 Une intervention des collectivités ciblée sur le premier degré	28
3.2.2 Une politique sans visibilité directe sur les résultats obtenus	29
3.2.2.1 Une évaluation pédagogique non systématique et peu partagée.....	29
3.2.2.2 La continuité des parcours.....	30
ANNEXES.....	32
Annexe n° 1. Annexe relative au cadre général	33
Annexe n° 2. Principaux projets soutenus par les entités contrôlées	42
Annexe n° 3. Principaux financements dédiés à l'apprentissage de l'allemand en Moselle par les entités contrôlées.....	50
Annexe n° 4. Annexe relative à l'évaluation.....	54

SYNTHÈSE

La chambre a procédé à un contrôle coordonné thématique portant sur le bilinguisme en Moselle, auprès du département de la Moselle, de la région Grand Est et du groupement européen de coopération territoriale (GECT) de Sarre-Moselle, pour la période allant de 2019 à nos jours.

Le territoire de la Moselle se caractérise par une mobilisation particulière des acteurs locaux sur ce thème, au-delà des seules entités contrôlées, en raison de l'histoire du département et de sa situation géographique.

Un apprentissage de l'allemand en baisse malgré des efforts en faveur du bilinguisme

L'appétence pour l'allemand, marqueur d'un territoire frontalier, reste plus prononcée en Moselle que dans d'autres académies. Le nombre d'élèves germanistes dans le second degré baisse néanmoins de manière continue au cours de la période contrôlée.

Des dispositifs spécifiques d'apprentissage renforcé de l'allemand se sont développés dans le premier degré, dans le cadre plus large d'une offre plurilingue. La caractéristique de cette offre spécifique au territoire est son déploiement à l'intégralité d'un établissement, dès lors qu'il s'inscrit dans le dispositif. L'allemand s'adresse à tous et non seulement à quelques classes.

Malgré l'inscription dans ces dispositifs d'environ un nouvel établissement par an, les effectifs progressent peu, du fait de la déprise démographique constatée sur la période.

Des acteurs locaux qui interviennent de manière volontariste, en complémentarité avec l'État

Les dispositifs de soutien au bilinguisme, comme le fondement juridique de leur intervention, se rattachent largement à deux niveaux de réglementation, nationale et supranationale, avec une prégnance des projets relevant des fonds européens.

Les collectivités ont développé leur soutien à la langue du voisin de manière volontariste, via différentes modalités, complémentaires au rôle de l'éducation nationale en territoire.

Des dispositifs dont les résultats sont encore trop peu mesurés

Si les actions des collectivités en matière de soutien au bilinguisme restent un investissement dans l'éducation et la coopération transfrontalière, leur suivi financier est inégal selon les acteurs et leur impact ne peut être précisément mesuré, alors qu'elles constituent un véritable enjeu pour le développement du territoire et pour sa population.

Les collectivités ne portent pas seules ces projets, mais ont un vrai rôle à y jouer quel que soit le cadre partenarial, à l'échelle supranationale ou locale. La chambre conclut à la nécessité d'un suivi fin et sur le long terme de ces dispositifs.

PROCÉDURE

Le contrôle coordonné thématique portant sur le bilinguisme auprès du département de la Moselle, de la région Grand Est et du groupement européen de coopération territoriale (GECT) de Sarre-Moselle, mené sur le fondement des articles L. 211-3, L. 211-4, L. 243-11, R. 243-1 et R. 243-5-1 du code des juridictions financières, a porté sur les exercices 2019 et suivants.

L'ouverture du contrôle a été notifiée le 27 février 2024 aux ordonnateurs en fonctions, le 20 mars 2024 aux anciens ordonnateurs du GECT, et le 22 mars 2024 à l'ancien ordonnateur de la région Grand Est. Outre les diligences habituelles auprès des entités contrôlées, des échanges réguliers avec les représentants locaux de l'éducation nationale ont eu lieu sur la période d'instruction, notamment avec les services du rectorat de l'académie de Nancy-Metz, ainsi que de l'académie de Strasbourg.

L'entretien précédant les observations provisoires, prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières (CJF), a eu lieu avec chacun des ordonnateurs en fonctions ou leur représentant les 6, 10 et 17 juin 2024.

Le rapport d'observations provisoires a été transmis aux anciens ordonnateurs et à ceux en fonctions le 8 août 2024 ainsi qu'au recteur de la région académique Grand Est et de l'académie de Nancy-Metz le 28 août 2024. Après avoir examiné les réponses reçues, la chambre a adopté les présentes observations définitives le 7 novembre 2024. Elles portent sur les publics visés, les projets et leurs financements, la stratégie et les objectifs, et enfin l'évaluation et les résultats obtenus.

Ces travaux sont menés en lien avec ceux entrepris par la chambre des comptes du Land de Sarre, portant sur le même objet, dans le cadre de son propre programme de travaux.

INTRODUCTION

Territoire traversé par une frontière linguistique très ancienne qui sépare un espace de dialectes germaniques d'un espace de dialectes romans, la Moselle a été annexée à l'Allemagne de 1871 à 1918 puis de 1940 à 1944. Le rapport à la langue allemande a donc pu être controversé, voire douloureux selon les époques et les générations qui se sont succédé.

Cette frontière linguistique a été précisée par les sociologues, linguistes, et ethnologues¹. Elle sépare, les territoires marqués par l'usage du francique lorrain (le « Platt ») dans ses différentes variantes de ceux où ont dominé le parler roman, puis le français (cf. carte n° 1 en annexe).

Au-delà de ces traits linguistiques, la Moselle se caractérise par une frontière avec l'Allemagne et le Luxembourg qui ne s'appuie pas sur des obstacles naturels (cours d'eau ou reliefs) : les populations sont en contact immédiat, quotidien, et partagent des services publics communs. Selon l'observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)², en 2022, 12 900 travailleurs frontaliers français exercent leur activité en Sarre, et 116 900 au Luxembourg³.

La Moselle est par ailleurs située au cœur d'un espace de coopération transfrontalier, très intégré avec ces mêmes pays voisins, dans le cadre de la Grande Région, espace de 65 600 km² regroupant 11,732 millions d'habitants⁴. Constitué également de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, des Vosges et de la région Grand Est pour la France, de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat pour l'Allemagne, du Luxembourg, de la Wallonie et des communautés francophones et germanophones pour la Belgique, ces régions sont mobilisées dans leur coopération transfrontalière, sur des sujets communs de politiques publiques locales.

La coopération au sein de cet espace, comme le partenariat spécifique avec le Land voisin de Sarre, représente pour la Moselle un enjeu important de développement du territoire et de maintien de sa population⁵, avec comme premier vecteur des coopérations transfrontalières, la question de la langue des échanges.

¹ Ex : Colette MÉCHIN. *Frontière linguistique et frontière des usages en Lorraine*. Université de Nancy 2. Presses Universitaires de Nancy, 100 p. 1999. Hal-00207208.

² Source : Iba-oie.eu : observatoire interrégional du marché de l'emploi.

³ Source : data.public.lu, plate-forme de données ouvertes luxembourgeoises.

⁴ Source : Eurostat, 2023, cf. carte n° 3 en annexe 1.

⁵ La Moselle perdrait 183 000 habitants à l'horizon 2070, passant de 1 044 000 habitants en 2018 à 861 000 habitants, soit 18 % en un demi-siècle. Source : INSEE (*institut national de la statistique et des études économiques*), « *Projections démographiques pour la Moselle* ».

Le présent rapport conjoint porte sur le bilinguisme défini comme l'apprentissage renforcé de l'allemand, en tant que « langue du voisin » car c'est la définition qu'en font les acteurs du territoire mosellan. Le luxembourgeois, les dialectes ou langues régionales, s'ils participent à l'écosystème de la langue, n'y sont pas traités.

Le public étudié est celui des apprenants français en allemand dans le cadre scolaire, depuis la maternelle jusqu'au lycée. Les étudiants en université ou dans les établissements installés en Allemagne (comme le lycée franco-allemand de Sarrebruck, ou l'ISFATES (institut supérieur franco-allemand de techniques, d'économie et de sciences), ne sont pas inclus.

Ce travail est mené en lien avec la Cour des comptes de la Sarre, afin d'examiner, dans le respect des compétences de chacun, comment les entités locales soutiennent l'apprentissage de la langue du voisin. Le Land de Sarre a en effet développé une *Frankreichstrategie*, portant notamment sur l'apprentissage du français.

En France, l'enseignement des langues en direction des publics scolaires est une compétence relevant de l'éducation nationale alors qu'il s'agit d'une compétence des Länder en Allemagne. Néanmoins, du fait de leur histoire, de dynamiques culturelles proches de celles de la Sarre, et de la densité des interactions économiques transfrontalières, les collectivités mosellanes ont développé des politiques de soutien au bilinguisme.

Le contexte de l'apprentissage de la langue du voisin, fait l'objet de plusieurs traités et accords entre la France et l'Allemagne : les plus récents sont le traité d'Aix-la-Chapelle de 2019⁶, et la déclaration commune⁷ du 24 novembre 2022, visant à augmenter le nombre d'élèves apprenant l'allemand en France, et le français en Allemagne, 60 ans après le traité de l'Élysée.

Quelques années auparavant, la déclaration de Metz (7 juillet 2015) du secrétaire d'État aux affaires européennes français et du *Staatsminister für Europa* allemand précisait : « le déficit de maîtrise de la langue du partenaire constitue encore trop souvent une entrave à l'intégration de nos territoires frontaliers [...] la constitution d'un espace éducatif intégré, accordant une place centrale à l'enseignement de la langue du partenaire dès le plus jeune âge, joue un rôle essentiel pour accroître la mobilité de nos concitoyens ».

Le présent rapport aborde, dans sa première partie, l'état de l'enseignement de l'allemand en Moselle ; il aborde dans les deux parties suivantes la question de la place des collectivités dans le soutien au bilinguisme allemand et celle des résultats obtenus au regard des financements alloués, à partir de l'exemple des trois entités contrôlées, à savoir la région Grand Est, le département de la Moselle et le GECT de Sarre-Moselle.

⁶ Dont l'article 10 dispose que la France et l'Allemagne « rapprochent leurs systèmes éducatifs grâce au développement de l'apprentissage mutuel de la langue de l'autre, à l'adoption conformément à leur organisation constitutionnelle, de stratégies visant à accroître le nombre d'élèves étudiant la langue du partenaire [...] ».

⁷ « L'apprentissage de la langue du voisin ne doit pas être un privilège réservé à quelques-uns, mais doit être ouvert à tous grâce à son dynamisme et à sa diversité ».

1 L'APPRENTISSAGE DE L'ALLEMAND EN PERTE DE VITESSE MALGRÉ DES EFFORTS EN FAVEUR DU BILINGUISME

Cette première partie dresse un panorama permettant d'appréhender l'environnement dans lequel prend place l'intervention en matière de soutien au bilinguisme des entités contrôlées. Le dispositif d'apprentissage de l'allemand pour les jeunes, de la maternelle à la terminale, relève en effet à titre principal de l'éducation nationale.

L'enquête prend en compte les publics scolaires apprenants, et non les seuls élèves relevant de filières dites « bilingues » pour mieux situer leur part respective.

Cette offre s'inscrit dans le cadre du plurilinguisme, en lien avec la position de la Commission européenne, reprise dans les conventions opérationnelles (objectif du multilinguisme « *pour lever les obstacles liés aux frontières* »).

Les données présentées dans cette première partie ont été fournies pour leur plus grande partie par le rectorat de Metz-Nancy, et concernent principalement l'enseignement public (89 % en Moselle)⁸.

1.1 Des apprenants de moins en moins nombreux dans les parcours « classiques » du second degré

C'est dans le second degré⁹ que sont mesurées les évolutions des effectifs d'élèves germanistes, l'éducation nationale considérant généralement que les contenus dispensés en amont relèvent de l'initiation ou de la découverte.

Globalement, la tendance constatée en matière d'apprentissage de l'allemand en Moselle dans le second degré est une baisse continue des effectifs apprenants de l'ordre de - 7,4 % (- 4 241 élèves germanistes) entre 2019 et 2023. Cette tendance est proche de celle constatée dans l'académie de Metz-Nancy en général (- 8,2 %), ainsi que dans le reste de la France (- 13,4 %). Néanmoins, cette baisse doit être relativisée au regard du contexte de baisse des effectifs au collège et au lycée.

⁸ Source : l'académie de Nancy-Metz en chiffres, 2023, 1^{er} et 2nd degré (11 % dans le privé sous contrat).

⁹ Le premier degré correspond à la scolarité de la maternelle à l'entrée au collège, le second degré correspond au collège et au lycée.

**Tableau n° 1 : Nombre d'élèves dont germanistes en Moselle¹⁰ – second degré
(collèges et lycées voie générale et technologique (GT))**

<i>Effectifs</i>	2019	2020	2021	2022	2023
<i>LV1*</i>	16 171	15 801	14 713	13 819	13 351
<i>LV2</i>	41 326	40 562	40 994	40 669	39 905
<i>Total germanistes</i>	57 497	56 363	55 707	54 488	53 256
<i>Total effectifs</i>	84 095	84 254	81 086	82 978	82 940

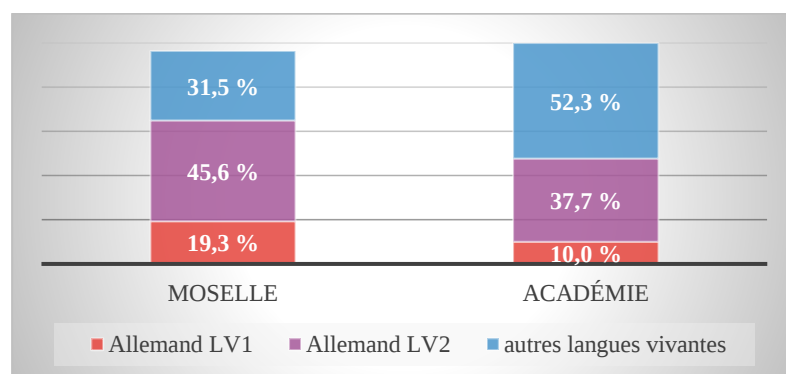
Source : DASEN (Directeur académique des services de l'éducation nationale) Nancy-Metz

*LV (Langue vivante)

En nombre d'apprenants, le département de la Moselle se distingue pourtant très fortement puisqu'il accueille 7 % des élèves germanistes du système éducatif français (53 256 élèves, ce qui correspond aux élèves germanistes de l'ensemble des académies du sud de la France réunies).

Au collège, en 2023-2024, 19,3 % des élèves pratiquent l'allemand en LV1¹¹ et 45,7 % en LV2¹² : deux collégiens sur trois pratiquent donc l'allemand¹³.

Graphique n° 1 : Proportion d'élèves choisissant l'allemand au collège – Année scolaire 2023/2024



Source : DASEN Nancy-Metz

Au lycée (voie générale et technologique)¹⁴ également, deux lycéens mosellans sur trois pratiquent l'allemand (un sur deux à l'échelle de l'académie) ; en voie professionnelle, ils sont 30,5 % (21,1 % pour l'académie).

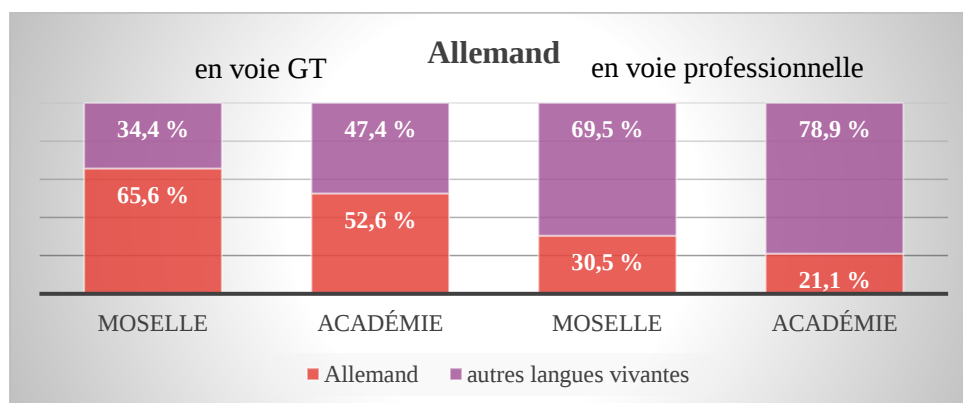
¹⁰ Sur la même période, les effectifs des collégiens ont baissé de 1 %, et ceux des lycéens de 5 % (voie générale et technologique).

¹¹ 4 heures hebdomadaires en 6^{ème}, 3 heures en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} ; source : arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

¹² 2 h 30 hebdomadaires à compter de la 5^{ème} ; source : arrêté du 19 mai 2015.

¹³ Un sur deux à l'échelle de l'académie.

¹⁴ En seconde : LV1 et LV2 : 5 h 30 globalisées, en première et terminale, selon la voie, série et spécialité : au minimum 3 heures globalisées.

Graphique n° 2 : Proportion d'élèves choisissant l'allemand au lycée – Année scolaire 2023-2024

Source : DASEN Nancy-Metz

1.2 Des parcours d'apprentissage renforcé de l'allemand spécifiques à la Moselle

1.2.1 Des dispositifs nombreux et ouverts au plus grand nombre dans le premier cycle

Dans le premier degré, les données fournies par l'éducation nationale ne permettent pas de dessiner une tendance claire à la baisse ou la hausse du nombre d'apprenants. Une récente enquête de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) permet néanmoins de chiffrer le nombre d'élèves inscrits dans les divers dispositifs existants pour l'année scolaire 2023-2024.

En Moselle, se déploient des dispositifs d'apprentissage renforcé de l'allemand, spécifiques au territoire. L'académie de Strasbourg propose aussi des cursus renforcés en allemand, mais qui ne sont pas tout à fait identiques (parité horaire plus développée, notamment, et concernant certaines classes au sein des établissements). Sur l'aire de la Moselle, des programmes de soutien à l'apprentissage du luxembourgeois existent également¹⁵ et peuvent relever de dispositifs communs. Ils ne sont pas traités dans le présent rapport.

Ces dispositifs d'apprentissage précoce et continu de la langue allemande, sont : les dispositifs d'enseignement approfondi de l'allemand (DEAA), les écoles proposant un enseignement précoce, les écoles et collèges biculturels. Par ailleurs, sept écoles mosellanes proposent un apprentissage de l'allemand comme deuxième langue vivante dès le CM1 (cours moyen première année) à raison de 1 h 30 par semaine et par langue (parcours expérimental bilangue en cycle 3).

89 écoles maternelles mosellanes proposent un enseignement de l'allemand (un peu plus de 16 %). Il s'agit généralement d'une sensibilisation de l'ordre de dix à quinze minutes par jour (1 h 30 hebdomadaire), essentiellement déployée en moyenne et grande section. Ce

¹⁵ Exemple : Educo INTERREG V A franco-Lux porté par le département (2017-2020, voir *infra*).

dispositif peut être plus approfondi (3 heures en DEAA, 6 à 9 heures en biculturel, comprenant de l'enseignement de l'allemand et des situations de communication en langue allemande). 30 écoles sont des maternelles bilingues « Élysée »¹⁶.

Une école élémentaire sur deux propose un enseignement de l'allemand au titre du parcours classique (1 h 30 d'enseignement hebdomadaire), d'un parcours bilingue (avec une possible dimension EMILE¹⁷) dès le cycle 3 (à partir du CM1) ou d'un dispositif d'enseignement approfondi de l'allemand. Ces écoles peuvent recevoir l'intervention complémentaire d'assistants de langue germanophone, financés par les collectivités (voir *infra*, et notamment sur la période 2018-2022, dans le cadre du programme SESAM' GR¹⁸). Le parcours approfondi ou DEAA associe ainsi enseignement de la langue (environ 3 heures par semaine) et introduction progressive de consignes ou activités en allemand. En 2024, il concerne 5 204 élèves d'élémentaire, sur 54 795 (9,5 %).

Le parcours biculturel (BIC) propose l'allemand comme langue de communication sur une partie du temps scolaire, avec un enseignement (d'une autre matière) en allemand, et de l'allemand à raison de 6 à 9 h par semaine (3 348 élèves concernés soit 6 %, au sein de 15 sites, dont quatre en éducation prioritaire (IPS (indice de position sociale) inférieur à 80¹⁹, voir *infra* et tableau n° 1 en annexe n° 1).

Ces dispositifs concernent un établissement dans son ensemble : s'il y a une montée en puissance progressive par niveau, le temps de former l'ensemble des enseignants, il ne s'agit pas de classes « d'excellence »²⁰, l'apprentissage s'adressant à tous, selon les mêmes modalités.

L'examen de l'indice de position sociale (IPS) tend à démontrer que l'apprentissage de l'allemand s'adresse à tous : sur 46 établissements en DEAA ou BIC (hors maternelles) disposant de cet indicateur, 32 sont en dessous de la moyenne départementale qui s'établit à 102,44²¹ (cf. tableau n° 2 annexe n° 1). On peut citer parmi les établissements ayant un IPS parmi les plus bas, l'école primaire du Vieux-Stiring en parcours biculturel (à Stiring-Wendel : IPS : 67,5), ou l'école élémentaire du Blauberg (à Sarreguemines, indice de position sociale : 73) en DEAA.

Le parcours d'enseignement paritaire (à parité horaire entre l'allemand et le français) ne concerne actuellement que l'école publique de la Blies à Sarreguemines, où les élèves bénéficient de 50 % du temps d'enseignement en allemand (12 heures).

Depuis 2019, ces dispositifs sont tous en progression, à raison d'un à deux établissements supplémentaires entrant dans un de ces parcours renforcés, par an. Il en résulte

¹⁶ Réseau d'écoles françaises et allemandes lancé en 2013, mis en place suite au conseil franco-allemand du 50^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée, visant à développer la langue allemande en France et française en Allemagne, par un apprentissage précoce.

¹⁷ Enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère.

¹⁸ En 2020/2021 : 7 376 élèves (maternelles et élémentaires, dont écoles en dispositif DEAA et biculturel) au total ont bénéficié de ces assistants (56), répartis auprès de 37 communes. *Source : annexe à la convention opérationnelle Moselle 2022-2023.*

¹⁹ L'indice de position sociale IPS permet de représenter les conditions socio-économiques et culturelles moyennes, sur la base des professions des parents, pour un établissement, et varie de 45 (niveau le plus bas) à 185 (niveau le plus haut).

²⁰ Notamment, pas de cohabitation entre élèves d'un cursus renforcé et d'élèves relevant d'un cursus classique, au sein d'un même établissement, pour un même niveau. Ce qui se rapproche aussi, dans l'idée, d'une forme d'enseignement obligatoire (comme en Sarre, à partir de la classe 3 de la Grundschule (8 ans)).

²¹ *Source : data.education.gouv.fr*

un nombre d'apprenants relativement stable voire en légère baisse, les effectifs d'élèves étant globalement en recul (déprise « démographique »).

1.2.2 Des dispositifs plus ciblés dans le second degré

Dans le second degré, tous les collèges du département proposent un parcours bilangue dont 53,8 % bilangue allemand (pratique de la LV2 allemand dès la 6^{ème} à raison de 6 heures mutualisées hebdomadaires pour les deux langues), neuf collèges relèvent d'une continuité de parcours biculturel, et deux collèges ont une section internationale en allemand (6 heures d'enseignement supplémentaire en allemand). 28 collèges ont un parcours LCE (Langue et culture européennes) en section allemand.

Quatre lycées²² proposent l'Abibac (passage du double diplôme, baccalauréat français et *Abitur - Allgemeine Hochschulreife* allemande), avec l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de la littérature, en allemand, à raison de 9 heures hebdomadaires minimum, quatre lycées proposent la spécialité, à choisir en première LLCER (langue littérature et culture étrangère et régionale) en allemand, et 21 lycées proposent une section européenne en langue allemande. Onze lycées professionnels ont des sections européennes, mais les échanges avec des établissements (entreprises notamment) allemands restent limités.

Ces possibilités offertes à l'échelle du territoire permettent aux élèves ayant suivi des filières d'apprentissage renforcé de l'allemand de suivre un cursus complet jusqu'au bac. Néanmoins, au total, seule une centaine d'élèves présente l'Abibac chaque année, en Moselle.

Tableau n° 2 : Effectifs d'élèves en terminale Abibac par année - Moselle

Année scolaire	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Effectifs	98	84	100	85	86

Source : DASEN Nancy-Metz – retraitement CRC

Si des suites de parcours renforcées sont possibles dans le second degré, peu de candidats se présentent in fine à l'Abibac à l'échelle du département.

²² Lycées Fabert à Metz, Poncelet à Saint-Avold, Jean de Pange à Sarreguemines, Charlemagne à Thionville.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

L'appétence pour l'allemand reste plus prononcée en Moselle que dans les autres académies (à l'exception de celle de Strasbourg), marqueur d'un territoire frontalier. Les données issues des statistiques de l'éducation nationale montrent néanmoins un recul du nombre d'élèves germanistes en LV1 et LV2 dans le second degré, mais des dispositifs spécifiques à la Moselle dans le premier degré permettent un apprentissage renforcé de l'allemand, dans le cadre plus large d'une offre plurilingue.

La caractéristique de cette offre spécifique au territoire est son déploiement à l'intégralité d'un établissement dès lors qu'il s'inscrit dans le dispositif, évitant la cohabitation au sein d'une même école de classes d'apprentissage renforcé et d'autres où ce n'est pas le cas : l'allemand s'adresse à tous, dans la lignée de la déclaration commune du 24 novembre 2022.

Malgré l'inscription dans ces dispositifs d'environ un nouvel établissement par an, les effectifs progressent peu, du fait de la déprise démographique constatée sur la période.

Dans le second degré, des dispositifs plus classiques d'allemand renforcé s'adressent aux élèves souhaitant poursuivre ce type d'apprentissage. Néanmoins, seule une centaine de lycéens ont présenté l'Abibac chaque année en Moselle, au cours de la période sous revue.

2 UNE GRANDE DIVERSITÉ D'INTERVENTIONS ET DE FINANCEMENTS MIS EN ŒUVRE PAR LES COLLECTIVITÉS DONT LE SUIVI EST INÉGAL

Au regard des conventions opérationnelles régissant leur articulation avec l'éducation nationale, le territoire de la Moselle se caractérise par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

La « vision stratégique commune de développement des politiques éducatives en faveur du plurilinguisme et du transfrontalier sur le territoire lorrain », document cadre multi-partenarial, pose de manière relativement détaillée la stratégie locale, commune, en visant le traité d'Aix-la-Chapelle (22 janvier 2019) et la déclaration commune du sommet des exécutifs de la Grande Région qui s'est tenu la même année (30 janvier 2019).

En complémentarité de l'action de l'État via l'éducation nationale, de multiples autres opérateurs interviennent sur ce champ du bilinguisme allemand, en interaction avec les trois organismes rencontrés, ou dans d'autres configurations : parmi eux, entre autres, l'OFAJ²³,

²³ Créé en 1963, l'office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) est une organisation internationale qui intervient dans le soutien aux projets d'échanges de jeunes entre les deux pays (échanges scolaires, jumelages, stages, bourses...).

l'Université franco-allemande²⁴, l'Université de Lorraine, le Goethe Institut, (qui peuvent être partenaires dans le cadre des conventions²⁵, prestataires²⁶, opérateurs méthodologique²⁷...). D'autres échelons de collectivités se mobilisent également sur le territoire (ex : ville de Metz²⁸, les intercommunalités et les communes *via* l'embauche d'assistants de langue). Ne sont traitées ici que les interventions des trois entités contrôlées, sur le périmètre de la Moselle.

2.1 Une gouvernance et des projets à différentes échelles

2.1.1 Des projets et financements de dimensionnements variés

Sur la période 2019-2023, les interventions des collectivités sont fortement marquées par leur participation aux projets européens Interreg relatifs à l'interculturalité et au bilinguisme, et notamment : Babylingua, structure transfrontalière d'accueil de la petite enfance, SESAM' GR, regroupant des dispositifs d'accompagnement et de renforcement des parcours plurilingues, dont le projet d'assistants de langue allemande intervenant auprès des classes du premier degré, le centre d'aide à la mobilité transfrontalière (CAMT) ou le projet Bibus²⁹.

Les financements européens

Tous les sept ans, l'Union européenne révisé sa stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations. Le fonds européen de développement régional (Feder) finance les programmes Interreg de coopération territoriale européenne relevant des politiques de cohésion économique, sociale et territoriale. Les projets à vocation de développement du bilinguisme et du plurilinguisme s'inscrivent dans le cadre de ces programmes.

Le programme Interreg VA Grande Région a soutenu la coopération transfrontalière sur la zone de la Grande Région pour la période 2014-2020, pour des actions relevant notamment du soutien à l'emploi à travers des projets concertés en matière d'éducation, de formation et de levée de freins à la mobilité des travailleurs et des apprenants (axe 1).

Le programme Interreg VI Grande Région finance, pour la période 2021-2027, des actions relevant de quatre priorités : une Grande Région plus verte, plus sociale, plus proche des citoyens, et une meilleure gouvernance de la coopération transfrontalière en son sein³⁰.

S'ajoutent également les nombreux dispositifs de soutien éducatif en faveur des écoles ou des collèges (soutien aux échanges et actions transfrontalières), portés par les trois

²⁴ Créée en 1997, l'université franco-allemande (UFA) est une institution académique internationale qui assure un rôle de mise en réseau des universités, des étudiants et de la recherche des deux pays.

²⁵ Ex : université de Lorraine : convention opérationnelle rectorat/université de Lorraine/région – 2023.

²⁶ Ex : Le Goethe Institut pour le GECT.

²⁷ Ex : l'OFAJ sur le projet CAMT (centre d'aide à la mobilité transfrontalière).

²⁸ Convention sensibilisation à la langue et à la culture allemande à Metz-ville.

²⁹ Bibliobus électrique allant à la rencontre des écoliers sur le territoire transfrontalier, afin de promouvoir la lecture bilingue (portage : Ville de Sarrebruck).

³⁰ Source : granderegion.net/institutions/autres-acteurs/interreg-grande-region.

collectivités, ainsi que les dispositifs de soutien à la formation des enseignants et les aides directes à certaines écoles associatives.

Ces principaux projets sont présentés dans l'annexe n° 2, sous forme d'un tableau récapitulatif et d'un focus sur deux dispositifs représentatifs de l'action des collectivités sur la période, de par leur dimensionnement, l'implication des trois entités, et l'originalité des démarches.

L'annexe n° 3 (tableaux 1, 2, et 5) présente les principaux financements dédiés par les deux collectivités et le GECT sur la période, au regard des critères retenus par la chambre : période de contrôle (2019-2023), périmètre (territoire de la Moselle) et définition du bilinguisme (apprentissage de l'allemand « langue du voisin »). À travers ce filtre, elle donne à voir une participation qui est fonction des compétences de chaque organisme et de la façon dont il investit cette problématique : avec essentiellement une valorisation des coûts humains pour le GECT (0,25 M€ de montant réalisé en soutien des projets européens précités sur la période), une participation concernant une partie de son territoire pour la région (0,9 M€³¹ au titre de ses différents soutiens en faveur du bilinguisme sur le territoire strictement mosellan), et des actions sur son périmètre entier pour le département (1,9 M€ sur la période).

Au-delà d'une participation financière directe, les collectivités territoriales ou leurs groupements ont également un rôle de facilitateurs en territoire ou d'« incubateurs de projets », localement. En permettant l'émergence de projets structurants sur cette question du bilinguisme, malgré le cadre complexe des projets binationaux (cf. le projet Babylingua), le GECT joue par exemple pleinement un rôle de développeur de solutions face aux difficultés rencontrées dans un domaine de la coopération transfrontalière.

L'interculturalité³² passe aussi localement par le portage d'un dialogue opérationnel et des actions en territoire, avec les collectivités du même espace transfrontalier, y compris relevant du pays voisin. Le GECT est un lieu de ce dialogue, investi également par le conseil départemental et la région, chacun à l'échelle de son territoire. Les collectivités sont dépositaires d'un savoir-faire en matière de projets transfrontaliers et multipartenaires (cf. rôle de chef de file du département sur le dispositif d'assistants de langue allemande).

2.1.2 Une gouvernance et des lieux de dialogue à différentes échelles

2.1.2.1 Des conventions multilatérales sur le bilinguisme : une structuration récente des efforts en faveur de l'apprentissage de l'allemand

La dynamique de conventionnement mise en place permet à la fois de construire un dialogue entre les collectivités et l'éducation nationale, notamment sur les besoins du territoire, mais aussi d'articuler les projets et financements des collectivités au cadre général d'enseignement de l'allemand, tel que présenté *supra*.

³¹ Une partie de ce montant étant en cours de mandatement ou prévisionnel notamment sur 2022 et 2023.

³² Dictionnaire Larousse : « *expériences visant à établir une reconnaissance, puis un dialogue et un enrichissement réciproque des cultures* ».

La convention cadre « pour une vision d’une stratégie commune de développement des politiques éducatives en faveur du plurilinguisme et du transfrontalier » fixe les principes généraux pour la période 2019-2035 entre l’académie de Nancy-Metz, la région Grand Est, les départements³³ et l’université de Lorraine. Elle fixe les grands axes de collaboration autour d’objectifs communs³⁴.

Elle dessine en outre les contours de la collaboration entre les collectivités et l’éducation nationale, pour éviter le risque de substitution, en précisant que « *les moyens financiers investis par les collectivités territoriales dans le cadre des budgets annuels votés par les assemblées délibérantes n’interviendront pas en substitution des moyens de l’État, mais pour mettre en œuvre leur politique plurilingue respective* [dans le cadre de la stratégie commune] ».

Des conventions opérationnelles la déclinent périodiquement et localement (avec chacun des trois autres départements de l’académie) ou de façon plus thématique (ex : convention sur la stratégie plurilingue et transfrontalière dans l’académie de Nancy-Metz session 2023 (région – université de Lorraine - rectorat académie de Nancy-Metz, sur la formation des enseignants et personnels pédagogiques).

2.1.2.2 La convention opérationnelle spécifique au territoire mosellan

En mai 2022, l’académie de Nancy-Metz, le département de la Moselle et la région Grand Est ont signé une « *convention opérationnelle portant sur la stratégie plurilingue et transfrontalière dans le système éducatif mosellan* »³⁵. Celle-ci s’inscrit dans la convention cadre signée en juillet 2019 entre l’académie de Nancy-Metz et la région Grand Est pour la période 2019-2035.

Dans le respect de leurs compétences et des budgets votés, les partenaires de cette convention opérationnelle s’engagent à mener des actions portant sur cinq axes : développer l’apprentissage de la langue du voisin dès le plus jeune âge dans la continuité ; former, recruter des professeurs et mobiliser l’ensemble de la communauté éducative ; encourager les mobilités et les échanges interculturels au sein de la Grande Région ; mener un travail spécifique en direction de la voie professionnelle ; informer et promouvoir la langue des voisins.

Le dispositif d’assistants éducatifs germanophones initié et soutenu par le département de la Moselle a été intégré à cette convention, tout comme le financement des projets transfrontaliers des écoles et collèges retenus suite à appels à projet ou encore la création d’une maison numérique des langues.

³³ Le territoire de la Moselle est mentionné dans le titre, mais le département n’est pas signataire.

³⁴ « 1 : Développer l’apprentissage de la langue du voisin dès le plus jeune âge ; 2 : Former et recruter des professeurs et mobiliser l’ensemble de la communauté éducative ; 3 : Encourager les mobilités et les échanges interculturels au sein de la Grande Région et dans les pays germanophones, 4 : Mener un travail spécifique en direction de la voie professionnelle, 5 : Informer et promouvoir la langue des voisins ».

³⁵ Objectif d’ « affirmer la spécificité mosellane ainsi que les dispositifs exceptionnels mis en place par l’État et les collectivités pour l’apprentissage approfondi de l’allemand et du luxembourgeois ; de sacraliser et valoriser, pour la première fois, une stratégie commune en faveur du plurilinguisme et du transfrontalier en Moselle [...] ». Source : rapport de la commission permanente du conseil départemental de la Moselle du 14 mars 2022.

La convention 2022-2023 a fait l'objet d'un bilan, sous forme de revue d'objectifs³⁶.

2.1.2.3 Le financement de la région via un groupement d'intérêt public (GIP)

En 2022-2023, la participation de la région Grand Est dans le cadre de cette convention est prévue pour un montant de 175 800 €, les réalisations au 31 décembre 2022 s'élevant à 28 911 €. L'exécution des dépenses réalisées par le GIP pour 2023 n'est pas suivie à l'échelle du territoire de la Moselle mais globalement, pour l'ensemble de l'académie.

La convention précise en son article 7.3 que la région verse une dotation au groupement d'intérêt public (GIP) « formation tout au long de la vie », qui assure la gestion financière de sa participation aux actions du territoire de l'académie. Dans ce cadre, elle rémunère la structure. Ainsi, 38 632 € ont été inscrits en prévisionnel au titre des frais de gestion de la convention opérationnelle Moselle 2022-2023 alors même qu'ils couvrent la gestion des conventions portant sur l'ensemble des départements de l'académie concernée (cf. tableau n° 3 en annexe n° 3).

Les contrôles effectués par la chambre montrent que les comptes-rendus d'exécution³⁷ du GIP interviennent tardivement et comportent des éléments chiffrés peu étayés ne permettant pas d'assurer un suivi suffisamment précis de l'utilisation des participations versées.

La chambre invite la région Grand Est à une clarification du cadre et de la périodicité des conventions, une mise en cohérence entre les conventions opérationnelles et la convention attributive de subvention au GIP et un suivi régulier de l'exécution par le GIP des dépenses afférentes à chacune de ces conventions. Elle prend note des précisions apportées par le président de la région selon lequel la nouvelle convention signée avec le GIP pour la période 2024-2027 prévoira des modalités d'amélioration du pilotage opérationnel et du suivi de son exécution.

2.2 L'influence déterminante des programmes européens dans le soutien des collectivités au bilinguisme

Sur le territoire, le principe dans lequel s'inscrivent les collectivités sur le thème du bilinguisme allemand est celui de la non substitution des moyens de l'État : les collectivités interviennent pour mettre en œuvre une politique plurilingue arrêtée collectivement dans le cadre de conventions avec l'éducation nationale (à l'exception du dispositif régional sur le financement d'écoles hors contrat).

³⁶ Comprenant deux rubriques : objectif atteint ou dépassé, et objectif non atteint ou retardé.

³⁷ L'article 3 de la convention précitée prévoit un compte-rendu d'exécution en fin d'année dont le bilan financier est rédigé par le GIP.

2.2.1 Des programmes européens qui jouent un rôle d'orientation important dans l'intervention des collectivités

Le bilinguisme a constitué, sur la période 2019-2023, un axe du programme Interreg VA de la Grande Région, aussi la génération de fonds dédiés a-t-elle pu être fléchée sur des projets contribuant à son développement.

Les collectivités sont des acteurs majeurs de ces projets européens. Elles peuvent y jouer plusieurs rôles, en s'impliquant dans les projets de manière plus ou moins intégrée, au sein de la Grande Région.

Le rôle de **partenaire méthodologique** implique un intérêt de la collectivité pour le projet, sans qu'elle y participe directement financièrement : elle peut jouer un rôle de conseil, de mise en relation, ou tout simplement d'observateur, afin de capitaliser sur l'expérience qu'il représente. C'est le rôle joué par le GECT et le département de la Moselle sur le projet Bibus (compétence en ingénierie de projets transfrontaliers pour le premier, en matière de lecture publique pour le second).

Le rôle de **partenaire financier** implique un investissement financier dans le projet, qu'il s'agisse d'une contribution directe ou de coûts de personnel valorisés (organisation d'une action ou participation à l'économie générale du projet). C'est le rôle joué par le GECT sur le projet CAMT (centre d'aide à la mobilité transfrontalière) par exemple avec la prise en charge spécifique de l'organisation de séminaires interculturels (confiés au Goethe Institut).

Le rôle de **porteur bénéficiaire chef de file** confie à la structure retenue (par délibération) l'organisation générale du projet et la coordination entre les différents partenaires, le suivi individuel des actions, et celui des déclarations de créances. Il nécessite un investissement plus important en moyens humains. C'est par exemple le rôle assuré par le département dans le cadre du projet SESAM' GR (notamment, financement des postes d'assistants de langue allemande), ou du GECT sur le projet Babylingua.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le GECT a par ailleurs été retenu comme **zone fonctionnelle** du programme Interreg VI A Grande Région : à ce titre, il instruit les dossiers de demandes de fonds européens déposés pour son territoire et met en place un comité de sélection (exercice au niveau local des missions habituellement dévolues au secrétariat conjoint du programme). En plus du travail d'instruction, il conseille les porteurs de projets.

Les collectivités assurent le portage de projets développant le bilinguisme dans le cadre de programmes européens ou s'impliquent à différents degrés, en participant à leur gouvernance et leur mise en œuvre locale. Elles sont donc essentielles à la réalisation de ceux-ci et leurs moyens, notamment humains, contribuent à leur bonne marche. Par ailleurs, elles sont un relais de financement possible en territoire sur certains projets, une fois la période d'abondement par les fonds européens terminée (cf. prise de relais sur le financement des assistants de langue par le département et les intercommunalités³⁸).

Cette prégnance des programmes européens sur les dispositifs d'apprentissage de la langue du voisin se retrouve dans d'autres régions transfrontalières. Le programme Interreg

³⁸ Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France, Communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences, Communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, Communauté de communes de l'Arc Mosellan.

POCTEFA en Occitanie met en avant l'utilisation de la langue basque comme langue commune entre la France et l'Espagne. Dans les Hauts-de-France, le GECT Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, a mis en place le microprojet Interreg V TIL (Taalinitiatie), échange scolaire axé sur l'apprentissage de la langue du voisin (néerlandais).

2.2.2 Des subventions à des écoles bilingues hors contrat d'association avec l'éducation nationale faisant l'objet d'un suivi insuffisant

La région propose un dispositif de soutien aux classes bilingues³⁹, qui existait en Alsace avant la fusion des régions, et a été étendu en 2016 à l'ensemble du territoire du Grand Est, mais reste essentiellement destiné à l'académie de Strasbourg (29 classes et 12 sections concernées en 2022-2023, 25 classes et 13 sections en 2023-2024). Seules les écoles ABCM (association pour le bilinguisme en classe dès la maternelle) de Beausoleil et La Blies⁴⁰ (à Sarreguemines) bénéficient de ces financements régionaux⁴¹.

Ce dispositif s'articule autour de deux aides forfaitaires qui peuvent concerner le bilinguisme allemand, au moins paritaire⁴² (aide au fonctionnement de 20 000 € par classe privée ou associative hors contrat d'association avec l'éducation nationale ; et soutien à l'équipement des classes publiques de 7 700 € (pour la première classe bilingue) dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal).

L'association ABCM bénéficie très largement du dispositif (82,4 % du budget total prévu) sur la période, totalisant en moyenne 536 000 € de subvention versée annuellement (cf. tableau 4 – annexe 3). Celle-ci se décompose en une subvention à l'association pour la formation des enseignants et le fonctionnement du pôle administratif de 80 000 € (jusqu'alors non prévue explicitement dans la délibération), et l'appel à projet (20 000 € par classe). Suite au contrôle de la chambre, l'ordonnateur s'est engagé à ce que ces éléments soient dorénavant précisés dans le corps de la délibération.

Si l'association fournit à la région le détail de ses établissements, classes et élèves, la ventilation des montants par école ne peut se déduire des documents fournis à l'appui des paiements (solde versé sur production des comptes et du bilan de l'association). La région a fait valoir que l'aide versée est forfaitaire et non conditionnée à une utilisation précise.

Enfin, l'étude des pièces justificatives à l'appui des mandats ne permet pas de vérifier que l'association a bien répondu aux attendus de l'article L. 4313-3 du CGCT et de l'article L. 612-4 du code du commerce, rappelés dans la convention⁴³.

³⁹ « Politique régionale en faveur du développement du bilinguisme ».

⁴⁰ Pour La Blies uniquement à compter de la rentrée 2021-2022, l'école ABCM Beausoleil devenant un établissement sous contrat avec l'éducation nationale.

⁴¹ Soit 20 000 € sur 560 000 € pour l'année scolaire 2022/2023 par exemple.

⁴² Français-allemand, la région finançant également des écoles ABCM dont certaines classes sont 100 % immersives, sur le territoire académique de Strasbourg (avec l'approche mixte sur la langue régionale et l'allemand telle qu'elle existe sur ce territoire). *NB* : dans l'enseignement public, l'académie de Strasbourg propose depuis 2023 des parcours « Tomi Ungerer » avec une quotité d'enseignement du français de 25 % (en expérimentation).

⁴³ Obligation de fournir des comptes certifiés par un commissaire aux comptes pour les organismes bénéficiant d'une subvention de plus de 75 000 € ou représentant plus de 50 % de produit de résultat.

La chambre invite la région Grand Est à s'assurer du respect, par l'association, des obligations contractuelles qui s'imposent à elle dans le cadre de cette convention.

2.2.3 L'offre de plateformes en ligne d'apprentissage de la langue

Les collectivités peuvent développer des services d'apprentissage en ligne des langues, dont l'allemand.

La région a mis en place deux applications⁴⁴ dont « Do you Speak Jeun'Est »⁴⁵, qui vise plus directement un public jeune et propose huit langues dont l'allemand (13 % des apprenants). L'anglais reste toutefois majoritaire. En 2022, le montant mandaté concernant cette action s'élevait à 608 820 €⁴⁶. En déploiement « de croisière », il s'élève à 325 452 € en 2023.

Le département développe depuis 2022 un portail d'information et de ressources sur les langues principalement parlées en Grande Région dont l'allemand, via un portail numérique « Moselle Langues »⁴⁷. Le coût moyen annuel de fonctionnement hors création de la plateforme s'élève à 62 500 €.

La démultiplication des plateformes d'apprentissage en ligne, portées par les collectivités, peut poser question, dans la mesure où il existe une large offre « ouverte » sur le sujet. Ces plateformes présentent néanmoins la spécificité d'associer les langues régionales aux langues étrangères et leur plus-value se trouve certainement dans leur vocation d'information et de communication sur les dispositifs locaux, propres au territoire, en lien avec ses acteurs⁴⁸.

2.2.4 Le financement ou la participation à des dispositifs complémentaires favorisant le « bain linguistique »

Les actions éducatives et projets culturels, les stages et les échanges viennent en appui direct de l'apprentissage « sec » de la langue : ces actions développent l'interculturalité et ont un effet levier dans des parcours de longue haleine, en renforçant leur intérêt.

Si la mobilité individuelle et collective est encouragée dans le cadre scolaire (le programme Schuman⁴⁹ a concerné 161 collégiens mosellans en 2022-2023, et 23 lycéens), les

⁴⁴ La seconde, la plateforme linguistique innovante (PLI), vise davantage un public demandeur d'emploi via les GRETA (Groupement d'établissements publics locaux d'enseignements), proposant présentiel et distanciel (allemand langue choisie par 36 % des apprenants, anglais pour 59 %).

⁴⁵ <https://www.doyouspeakjeunest.fr/>. À la mi-avril 2024, 77 413 comptes ont été créés depuis le lancement de l'application, pour 24 549 apprenants actifs. L'anglais reste majoritaire (56 % des utilisateurs – 13 % pour l'allemand). La plateforme bénéficie d'une participation du fonds social européen (FSE).

⁴⁶ Dont deux actions spécifiques : déploiement vers les réfugiés ukrainiens, et mise en place de l'italien.

⁴⁷ <https://www.mosellelangues.eu/> 33 530 visites au 31 octobre 2023 (à 18 mois). Parmi les rubriques les plus consultées : « formations en ligne », « tests de niveau », « comment je m'évalue ».

⁴⁸ Par exemple, Moselle langues met en lien la maison ouverte des services pour l'Allemagne-MOSA- de Forbach, la maison du Luxembourg à Thionville, l'EuRegio SaarLorLux, les partenaires du projet SESAM' GR, la maison des langues de Liège...).

⁴⁹ Mobilité individuelle de deux semaines d'immersion dans une famille et un établissement scolaire d'accueil avec principe de réciprocité.

collectivités peuvent également intervenir en soutien aux mobilités collectives organisées par les établissements. La même année, près de 12 000 élèves (collégiens et lycéens) ont bénéficié de séjours collectifs à l'échelle du département⁵⁰.

Les actions éducatives portées par le département s'adressent prioritairement aux collégiens : il s'agit de remboursements de frais de déplacement lors de rencontres transfrontalières (notamment les jumelages entre établissements mosellans et sarrois ou rhénans-palatins), de participations aux échanges, semaines binationales, et projets des collèges publics et privés. Elles interviennent également en faveur des écoles : projets transfrontaliers, échanges, projets scientifiques (ex : « Faites de l'allemand », opération Schultüten).

Les collectivités peuvent également inscrire leur soutien au bilinguisme dans des projets à dimension professionnalisante, pour les jeunes publics : le projet CAMT⁵¹ qui vise à promouvoir les stages dans le pays du voisin pour les filières professionnelles afin de sensibiliser les élèves au marché de l'emploi de la région frontalière, s'inscrit dans cette dynamique (les trois entités contrôlées y participent comme opérateurs méthodologiques), de même que la journée découverte franco-allemande pilotée par le GECT (découverte du monde professionnel dans un environnement plurilingue).

Le programme « réussir sans frontière », programme d'apprentissage transfrontalier mis en place à compter 2014 *via* un accord cadre Sarre-Moselle a permis la signature de 67 contrats sur la période 2014-2019 (essentiellement dans les secteurs du commerce et de l'industrie) prenant en compte 11 centres de formation d'apprentis (CFA) mosellans et quatre centres de formation sarrois⁵². Pour l'année 2019, dernière année du dispositif avant évolution des compétences régionales en matière d'apprentissage⁵³, 22 contrats ont été financés par la région Grand Est dans le cadre de cet accord Sarre-Moselle, pour un montant d'environ 320 000 €.

2.2.5 Le soutien à la formation des enseignants

Les collectivités contribuent également à la formation des enseignants, notamment *via* les conventions opérationnelles et le financement du centre transfrontalier. Certes, les actions déployées concernent indirectement les jeunes apprenants, mais elles participent directement à leurs conditions d'apprentissage.

L'insuffisance du nombre d'enseignants est caractérisée dans l'académie de Nancy-Metz par une diminution de 9,1 % du nombre d'enseignants d'allemand ou allemand-lettres, secteurs privé et public confondus, entre 2018 et 2022⁵⁴.

Le levier de la formation est donc essentiel sur le territoire et les collectivités y participent en lien avec l'université à l'échelle de l'académie : la région cofinance ainsi un module de formation complémentaire pour l'enseignement de l'allemand à l'ensemble des

⁵⁰ Source : DASEN de Nancy-Metz.

⁵¹ Programme INTERREG VA également.

⁵² Source : document « L'apprentissage transfrontalier en région GRAND EST ».

⁵³ La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a fait évoluer la compétence en matière d'apprentissage des régions, désormais membres de France Compétences (financement au contrat, fin de la régulation directe de l'ouverture des CFA par les régions).

⁵⁴ Source : DASEN - académie de Nancy-Metz.

étudiants en formation initiale de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de Sarreguemines, à raison de 20 heures (30 heures pour les anglicistes) et à hauteur de 6 000 €. Concernant la formation continue, un diplôme universitaire (DU) « pratiquer et enseigner l'allemand et en allemand, à l'école au collège et au lycée », est également cofinancé (à hauteur de 46 200 €)⁵⁵.

En assurant par ailleurs la formation continue des enseignants dont les établissements s'engagent dans des parcours d'allemand renforcé et la formation initiale et continue des assistants de langue allemande recrutés par les collectivités, le centre transfrontalier de formation et de ressources de Saint-Avold est au cœur de la coopération entre les collectivités territoriales et l'État. Ponctuellement, il peut également être amené à mettre en œuvre des actions financées *via* les conventions.

Le centre, piloté par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la mission des langues vivantes, est composé d'une équipe de conseillers pédagogiques, experts en langues. Le département de la Moselle en assure l'entretien en compensant auprès du collège Jean de La Fontaine, le coût d'hébergement et de fonctionnement (6 085,35 € en 2023⁵⁶) hors ressources humaines.

2.3 Un volontarisme des collectivités qui transcende le cadre normatif existant

2.3.1 Des dispositions du droit local peu mobilisables

Le droit local n'amène pas de véritable spécificité ou de précision sur cette question, du fait de la définition ici retenue pour le bilinguisme et des modalités d'intervention des collectivités sur le territoire de la Moselle. Il renforce en effet essentiellement la possibilité d'intervention des communes ou conseils départementaux en matière d'éducation, *via* le subventionnement d'écoles primaires privées⁵⁷.

Ces modalités concernent peu la Moselle, mais davantage la promotion de classes associatives ou privées assurant un enseignement bilingue français – langue régionale (ce qui existe plus largement dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin notamment). Or, s'agissant de ces territoires, les interventions des collectivités se fondent sur le soutien à la langue régionale, dont la promotion est expressément permise par le CGCT à l'article L. 1111-1 (alinéa 2)⁵⁸, et la loi

⁵⁵ Source : annexe 1 de la convention opérationnelle portant sur la stratégie plurilingue et transfrontalière dans le système éducatif mosellan pour les années 2022 et 2023.

⁵⁶ Cf. article 2 de la convention tripartite signée le 20 juillet 2022 entre le département de la Moselle, la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Moselle (DSDEN) et le collège Jean de la Fontaine de Saint-Avold.

⁵⁷ Loi Falloux du 15 mars 1850 article 69 - CE, 16 mars 1934, Conseil général du Bas-Rhin.

⁵⁸ « *Les compétences en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier* ».

n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

2.3.2 Un cadre national d'intervention très large

Les collectivités locales n'ont pas de compétence expresse dans le domaine du bilinguisme allemand (langue du voisin), à l'exception des actions pour lesquels les publics bénéficiaires relèvent de leurs compétences (cf. région sur les apprentis (voir *supra*), jusqu'en 2019, au regard de sa compétence d'alors sur la formation des apprentis ou encore son cofinancement du diplôme universitaire « enseigner l'allemand et en allemand » au titre de ses compétences en matière d'enseignement supérieur⁵⁹). L'article L. 4221-1 du CGCT dispose néanmoins que le conseil régional a notamment compétence « *pour promouvoir [...] le soutien aux politiques d'éducation* », et peut engager à ce titre « *des actions complémentaires à celles de l'État, des autres collectivités et des établissements publics situés dans la région [...]* ».

Le code de l'éducation nationale⁶⁰ associe davantage les collectivités à l'enseignement des langues régionales (*via* les conventions locales avec l'éducation nationale), qui ne sont pas l'objet du présent rapport⁶¹.

Si l'article L. 1111-4 du CGCT précise que la promotion des langues régionales fait partie des compétences partagées, il mentionne aussi, au titre des compétences partagées « *les politiques publiques menées en faveur de la jeunesse* ».

Sur le champ étudié dans le présent rapport, les dispositifs pris en compte sont menés, de manière expresse, en direction de ces publics. Le cadre de vie transfrontalier est par ailleurs une caractéristique majeure des jeunes du territoire. Les interventions des collectivités sur la thématique du bilinguisme allemand, au-delà de leur inscription dans le cadre de conventions avec l'éducation nationale, relèvent de leurs compétences partagées en matière de politiques publiques menées en faveur de la jeunesse.

2.3.3 Le droit européen et les traités internationaux influencent l'approche du rôle des collectivités en matière de soutien au bilinguisme

Le GECT dispose d'une compétence directe d'intervention, ses statuts (article 1) visant l'article 7 du règlement (CE) n° 1082/2006, qui prévoit que « *les missions du GECT se limitent principalement à la mise en œuvre des programmes ou des projets de coopération territoriale cofinancés par la Communauté, au titre du Fonds européen de développement régional, du*

⁵⁹ Article L. 214-2 du code de l'éducation nationale : « *la région coordonne, sous réserve des missions de l'État et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement* ».

⁶⁰ Article L. 312-10 al. 2 : « *cet enseignement [des langues et cultures régionales] peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage* ».

⁶¹ Cet article assoit plutôt la compétence de la région, qui retient cette approche langue régionale, « issue du » et « pour le » périmètre alsacien.

Fonds social européen et/ou du Fonds de cohésion ». Or, les programmes européens sur la période sont très marqués par les projets à vocation de développement du bilinguisme ou plurilinguisme (génération V.A du fonds FEDER notamment). C'est précisément la connaissance des deux environnements nationaux, spécifique au GECT, qui permet l'agilité dans le montage des projets et leur réalisation concrète (cf. crèche – Kita Salut Babylingua).

Plus généralement, la politique linguistique au niveau européen s'articule autour de deux articles du traité sur l'Union européenne. L'article 3 dispose que « *l'Union respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique* », et l'article 165 paragraphe 2 précise que l'Union vise « *à développer la dimension européenne dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des États membres* ». La gestion des fonds concernés autorise donc les acteurs locaux à se saisir de cet espace « linguistique », d'autant que, s'agissant de règlements européens, ils sont applicables sans transposition.

Le prisme des textes supranationaux permet également de comprendre l'approche d'un territoire qui se vit pleinement comme transfrontalier. En 2019, le département a souhaité être reconnu comme Eurodépartement en application du principe de différenciation (source : résolution du 9 mai 2019, reprise dans la convention opérationnelle portant sur la stratégie plurilingue et transfrontalière dans le système éducatif mosellan 2022-2023), démarche qui n'a pas abouti à ce jour.

Par ailleurs, les territoires transfrontaliers locaux peuvent se prévaloir d'un *corpus* de traités et textes intégrant leur spécificité sur le sujet du bilinguisme : traité de l'Élysée (22 janvier 1963), traité d'Aix-la-Chapelle (22 janvier 2019), déclaration de Metz (7 juillet 2015), déclaration de Hambach⁶² (6 avril 2017), nouvelle stratégie en faveur de la langue du partenaire (24 novembre 2022), qui incitent à la mobilisation des acteurs locaux.

Ces acteurs locaux auraient été en attente de davantage de compétences suite aux différents traités, notamment sur le champ du bilinguisme.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Les dispositifs de soutien au bilinguisme, comme le fondement juridique de leur intervention se rattachent largement à deux niveaux de réglementation, nationale et supranationale, avec une prégnance des projets relevant des fonds européens sur la période dans le cadre du programme INTERREG VA.

Les collectivités ont développé leur soutien à la langue du voisin de manière volontariste, via différentes modalités, complémentaires au rôle de l'éducation nationale en territoire. Le suivi financier de leurs interventions reste cependant inégal.

⁶² « *Développer la connaissance et l'enseignement de la langue du partenaire, clé indispensable pour faire de la région transfrontalière un espace de vie économique et culturel commun* ».

3 DES OBJECTIFS CONVERGENTS MALGRÉ DES STRATÉGIES PROPRES À CHACUN, DES ÉVALUATIONS DE CES DISPOSITIFS À RENFORCER

3.1 Des stratégies propres à chaque entité mais des convergences sur les fondamentaux

3.1.1 Une définition du bilinguisme qui varie selon les entités contrôlées

Les entités contrôlées se rassemblent autour d'un consensus sur l'allemand comme socle d'une politique plurilingue et constituant une plus-value pour les jeunes du territoire, comme rappelé dans la convention cadre de 2019⁶³. Les objectifs de la « stratégie de la langue du partenaire », portés par la Dgesco à l'échelle nationale depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, semblent partagés par les acteurs du territoire. Les évolutions des effectifs d'élèves sur les cinq dernières années sont néanmoins peu encourageantes nationalement et restent localement en-deçà de ces objectifs.

Néanmoins, des divergences apparaissent dans leurs approches, à commencer par la définition même du bilinguisme, fondant aussi la diversité des projets.

3.1.1.1 Des stratégies différentes selon la définition du bilinguisme retenue

La région Grand Est a une approche différenciée du territoire selon ses spécificités qui sont réelles sur cette question de la relation à la langue allemande. Les rectorats eux-mêmes ont adapté l'approche de la langue allemande et les dispositifs proposés, au sein de la région : allemand « langue du voisin » en Moselle, avec des parcours d'apprentissage renforcés aux horaires modulés, allemand « langue étrangère » dans l'académie de Reims, allemand « solidaire » de la langue régionale⁶⁴ dans l'académie de Strasbourg, avec des dispositifs davantage axés sur la parité horaire (voire des expérimentations avec l'enseignement de l'allemand et de la langue régionale).

La stratégie régionale reste largement marquée par le soutien à la langue régionale qui préexistait en Alsace avant la fusion des anciennes régions au sein de l'entité région Grand Est (avec notamment d'importantes « assises du bilinguisme » qui se sont tenues en 2013, et ont servi de socle à la politique régionale). Elle privilégie une approche en termes de langue régionale et non de « langue du voisin ».

⁶³ « Pour une vision d'une stratégie commune de développement des politiques éducatives en faveur du plurilinguisme et du transfrontalier » du 16 juillet 2019, voir *infra*.

⁶⁴ En 1982, le recteur Pierre DEYON définissait la langue régionale en Alsace, comme « les dialectes dont l'expression écrite est l'allemand » (circulaire sur la langue et la culture régionale en Alsace du 9 juin 1982).

Le département, sur la question de la définition du bilinguisme, a l'avantage de l'unité de lieu. L'allemand est considéré comme la « langue des voisins » germanophones (Sarre, Rhénanie-Palatinat et Luxembourg), avec lesquels le dialogue transfrontalier est un besoin. La dynamique des besoins du marché du travail est l'une des motivations essentielles de l'apprentissage de la langue dès le plus jeune âge (12 600⁶⁵ travailleurs lorrains exercent leur activité professionnelle en Sarre en 2022). Cet objectif est formulé dans la convention opérationnelle 2022-2023 pour la Moselle, qui indique vouloir « *favoriser la réussite et l'employabilité des jeunes mosellans* ».

Le département soutient donc l'apprentissage de l'allemand, langue du partenaire sarrois. C'est d'ailleurs au regard de sa coopération renforcée avec la Sarre, qu'il a adopté une résolution le 9 mai 2019 affirmant sa volonté d'être reconnu comme Eurodépartement « *en application du principe de différenciation* ».

L'apprentissage des langues frontalières, et plus particulièrement de la langue allemande, s'inscrit dans sa politique éducative en faveur des collèges (au titre de sa compétence départementale) et en faveur des écoles (au titre de la continuité des apprentissages entre le 1^{er} et le second degré). Elle relève également de sa politique en faveur de la coopération transfrontalière.

Pour le GECT : le bilinguisme est davantage vécu comme le vecteur quotidien plus que comme objet. De par sa vocation et sa nature, le GECT n'est d'ailleurs pas tant le porteur d'une stratégie que le développeur de projets et un outil de coordination en territoire, pour le compte des collectivités qui le constituent. Il intervient très directement sur les problèmes quotidiens des habitants liés au transfrontalier, ce qui ne l'empêche pas de mener sa propre réflexion, dans le cadre de ses instances.

La stratégie territoriale 2020 fait entrer la promotion du bilinguisme et le développement biculturel des jeunes enfants dans son axe sur la cohésion sociale. L'interculturalité devient une thématique à part entière de la stratégie territoriale 2027, dont les deux premiers objectifs concernent directement la promotion du multilinguisme dès le plus jeune âge. Ces stratégies sont construites sur la base d'analyses forces – faiblesses, intégrant un travail de co-construction mené avec les partenaires du GECT.

Ces écarts dans les approches stratégiques se retrouvent dans l'organisation des services sur la question du bilinguisme : l'entrée par la culture prévaut pour la région ; l'entrée par l'éducation (avec un service dédié) pour le département ; une transversalité totale pour le GECT, dont le bilinguisme n'est pas seulement une thématique de projet mais une nécessité quotidienne, ses statuts (article 8) prévoyant que ses langues de travail sont l'allemand et le français.

Et l'anglais... ?

La convention cadre du 16 juillet 2019 précise que « *l'apprentissage de la langue du voisin ne peut se faire en opposition à l'anglais utilisé dans la communication internationale mais dans une logique de complémentarité* ». De même, la convention opérationnelle 2022-2023 pour la Moselle, précise que le soutien au bilinguisme intervient « *en complémentarité de l'anglais, langue internationale* ».

⁶⁵ Source : Observatoire interrégional du marché de l'emploi : www.iba-oie.eu/fr.

3.1.1.2 Des objectifs néanmoins communs

Les objectifs communs que se donnent les acteurs pour le territoire de la Moselle sont essentiellement retracés dans la convention opérationnelle 2022-2023 pour la Moselle et sont d'une double nature : 1) favoriser la réussite et l'employabilité des jeunes mosellans ; 2) former les futurs citoyens européens qui s'épanouiront au cœur de la Grande Région et de l'Europe. Les différents projets s'y réfèrent.

Si les indicateurs sont pour certains mesurables (cf. engagement de l'éducation nationale à un nombre supplémentaire de classes par dispositif), ils ne sont pas tous chiffrés⁶⁶. Néanmoins, cette approche par conventionnement permet une mise en cohérence des objectifs entre les acteurs et un suivi dans le temps. Elle n'est pas exclusive, la Moselle s'inscrivant aussi dans un territoire par nature transfrontalier, aux objectifs mêlés à ceux du territoire plus large qu'est la Grande Région.

À l'échelle de la Grande Région, les collectivités membres participent au pilotage stratégique via le sommet des exécutifs et à la mise en œuvre opérationnelle au sein de groupes de travail, donc celui sur l'éducation et la formation, dont les objectifs principaux⁶⁷ s'inscrivent pleinement dans le thème du bilinguisme.

3.1.2 **Un point de convergence : la nécessité de développer l'apprentissage de la langue le plus tôt possible**

Il existe une parfaite convergence des acteurs sur la nécessité de développer l'apprentissage le plus tôt possible, qui se retrouve dans la nature des projets financés par les collectivités (cf. projet Babylingua, ou SESAM' GR à destination des maternelles et primaires).

L'apprentissage précoce est promu par le cadre européen de référence pour les langues : le centre européen de langues vivantes du conseil de l'Europe⁶⁸ préconise en effet le développement de cette compétence au plus tôt, quand les enfants mènent leurs premières expériences, d'apprentissage en groupe social et donc de stratégie d'accès au sens⁶⁹. L'investissement dans la langue du partenaire sert aussi les apprentissages fondamentaux et l'anglais. Appréhender tôt une autre forme de codification du monde est facilitateur pour appréhender toute autre forme de langage et de codification.

⁶⁶ Ex : axe 2 sur l'engagement commun de l'ensemble des partenaires : il consiste à « soutenir », « développer », « accompagner », sans que ces engagements ne soient assortis d'objectifs de réalisation chiffrés, ni de délais d'exécution.

⁶⁷ Notamment « soutenir et encourager les jeunes de la Grande Région à développer des compétences et aptitudes clés [pour] devenir des citoyens actifs [...] / de futurs acteurs sur le marché de l'emploi grand-régional », et « aider le personnel enseignant de la Grande Région à acquérir et développer conjointement les compétences pédagogiques transfrontalières ».

⁶⁸ Qui depuis 1994, développe pour l'ensemble des pays européens des outils, ressources, recherches-actions, et alimente les décisions de politiques éducatives des états membres en matière de langues vivantes.

⁶⁹ Le rapport parlementaire Studer, en 2018, s'appuie également sur ce thème de la précocité.

Le multilinguisme constitue l'autre point de convergence majeur des stratégies, puisqu'il sous-tend le bilinguisme allemand, et est repris dans l'ensemble des documents stratégiques de la région, du conseil départemental et du GECT.

3.2 Une efficacité des fonds investis aujourd'hui difficilement mesurable

3.2.1 Une mesure d'impact rendue peu aisée par des objectifs de long terme

Si les suites de scolarité et l'insertion dans l'emploi ne font pas l'objet d'un suivi de « cohortes », un suivi des effectifs d'enfants apprenant l'allemand se met progressivement en place afin d'assurer la mesure d'impact des actions mises en place et financées par les collectivités. Ce suivi reste un enjeu pour l'ensemble des acteurs locaux, l'ordonnateur de la région Grand Est ayant précisé dans le cadre du contrôle que « *Les nouvelles conventions opérationnelles (récemment signées ou en cours d'élaboration) devraient permettre un meilleur pilotage et une meilleure mesure de l'impact des financements accordés et des actions menées* ».

3.2.1.1 Des données quantitatives à préciser pour les projets dans lesquels interviennent les collectivités

Les projets financés dans le cadre de programmes européens ont leurs propres standards et modalités d'évaluation.

Concernant les projets investis localement par les collectivités, si l'identification des publics concernés est assez claire, la connaissance du nombre des bénéficiaires dépend très directement des modalités de suivi mises en place. La fréquentation des plateformes d'apprentissage en ligne vue *supra*, ou celle de la crèche Babylingua est connue (133 enfants accueillis en crèche et jardins d'enfants). Certains projets donnent lieu à des relevés précis de fréquentation (ex : séminaires interculturels portés par le GECT : 415 élèves bénéficiaires de 2019 à 2022) ou des approches à granularité moins fine (nombre de classes, pour le soutien régional aux écoles associatives et privées hors contrat).

Concernant les dispositifs s'adressant aux enfants scolarisés, l'appréhension du nombre de bénéficiaires dépend des données relayées par l'éducation nationale auprès des collectivités (cf. sur le dispositif des assistants en langue allemande : 8 961 élèves accompagnés en 2023). Ces dernières en sont spécifiquement demandeuses, afin de pouvoir mesurer l'efficacité des financements investis.

3.2.1.2 Une intervention des collectivités ciblée sur le premier degré

L'enjeu de l'inscription en continu des jeunes engagés dans un parcours approfondi est central pour les collectivités investies dans le soutien au bilinguisme. Les enfants inscrits dans des dispositifs spécifiques d'apprentissage de l'allemand dès les petites classes en sortent

régulièrement lors de l'entrée au collège⁷⁰, voire au lycée. Ce phénomène n'est pas connu précisément en raison de l'absence de suivi des cohortes des élèves.

Le moment du deuxième cycle semble particulièrement sensible, notamment lorsque sont mis en relation les effectifs d'élèves en cursus renforcés dans le premier degré (3 348 élèves en parcours biculturel et 5 204 élèves en DEAA en 2023), et le faible nombre d'élèves choisissant de s'engager vers un Abibac (une centaine d'élèves de terminale seulement présentent l'Abibac annuellement, pour la Moselle).

Or, il existe une offre articulée pour permettre la continuité de leur parcours (voir *infra*), mais pas de véritable dispositif de prévention de ces sorties de cursus, en cas de lassitude des élèves, ou de difficultés rencontrées.

Pour maintenir la motivation des élèves et la mobilisation des familles, les dispositifs relevant des politiques éducatives, portés par les collectivités, sont efficaces. L'effet levier des actions culturelles et projets interculturels (échanges, intégration dans d'autres dimensions de la vie que l'école : loisirs, sports, voyages, repas...) permet de maintenir l'intérêt pour la langue. Ces dispositifs s'inscrivent par ailleurs pleinement dans les orientations des nouvelles générations de fonds européens 2021-2027 (axés sur la citoyenneté).

3.2.2 Une politique sans visibilité directe sur les résultats obtenus

3.2.2.1 Une évaluation pédagogique non systématique et peu partagée

S'agissant d'un volet éminemment pédagogique, l'évaluation de la maîtrise de la langue relève de l'éducation nationale.

Les évaluations menées auprès des élèves des différents cycles, y compris dans les parcours d'enseignement approfondi de l'allemand, sont prévues ou en construction pour les parcours biculturels (en fin de grande section, de CE2 (cours élémentaire 2^{ème} année) et de CM2 (cours moyen 2^{ème} année)), et pour les DEAA (en fin de grande section). Lorsqu'elles interviennent, les résultats de ces évaluations ne sont pas publiés⁷¹.

Sur l'évaluation des plus jeunes, dans le cadre de l'apprentissage précoce de l'allemand, il faut néanmoins préciser qu'il ne semble pas y avoir de consensus sur la temporalité d'une évaluation elle-même précoce des compétences en compréhension et en expression orales des élèves, ni sur les modalités qu'elle pourrait recouvrir⁷².

⁷⁰ Hypothèse du passage d'une pratique de la langue plutôt intuitive et autour du jeu (en maternelle et en élémentaire) à une pratique plus « académique » qui va devoir combler les manques sur les volets de la grammaire et de la conjugaison notamment. Influence des cultures anglaise et américaine (musique, séries...).

⁷¹ Ils sont présentés en commission académique des langues vivantes à des fins purement pédagogiques.

⁷² Source : rapport n° 2018-113 Élysée 2020 de l'inspection générale de l'éducation nationale : le réseau franco-allemand des écoles maternelles bilingues « Élysée 2020 évaluation informelle continue, évaluation annuelle ou évaluation sur le long terme, en fin de cycle 1, ou à terme (fin de cycle 3).

Y compris sur des dispositifs anciens, il n'y a pas de suivi de cohortes sur la durée. Il s'agit d'ailleurs d'une des recommandations du rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) paru en 2018 sur les maternelles Élysée⁷³.

À l'échelle nationale, seul un tiers des élèves inscrits dans un cursus biculturel choisissent ce cursus au collège⁷⁴. Le passage du niveau A2 à B1 intervient normalement en fin de troisième. En troisième, seconde, première ou terminale, les élèves ont en effet la possibilité facultative de se présenter à la certification DSD1⁷⁵. Le dispositif Certilingua est également proposé pour vérifier le niveau B2 en classe de première. Aucun de ces dispositifs n'a de caractère obligatoire.

Les dispositifs d'évaluation ne sont pas systématiques car facultatifs, et n'ont pas vocation à être rendus publics pour le premier degré. De plus, s'agissant des plus jeunes publics, il n'existe pas de consensus sur l'opportunité d'une évaluation ni de méthode consensuelle.

Ces éléments rendent difficile l'appréciation de l'efficacité et de l'efficience des dispositifs déployés.

3.2.2.2 La continuité des parcours

En Allemagne, la continuité des chaînes d'apprentissage – *Bildungskette* - de la maternelle au lycée ainsi que le management des transitions constituent les finalités des politiques éducatives des Länder. L'action n° 3 de SESAM' GR invite aussi à des parcours plurilingues sans discontinuité de la maternelle au collège.

Les collectivités s'inscrivent dans cet objectif de continuité des parcours qui constitue un axe de la convention cadre vision stratégique commune de 2019. Il s'agit en effet d'une préoccupation majeure pour les collectivités impliquées dans le bilinguisme puisque finançant le soutien à l'apprentissage précoce dès les « petites » classes. Elles sont directement intéressées par la possibilité donnée aux élèves de continuer leur parcours lorsqu'ils le souhaitent.

Le parcours biculturel concerne les écoles et collèges et existe depuis 1996 dans le 1^{er} degré et depuis 2004 au collège. Depuis 2023, il est labellisé par une charte. Il met en place la construction de parcours en organisant des sites géographiques d'un même secteur de scolarisation (permettant une continuité de la maternelle au collège, pour les élèves ayant bénéficié d'un enseignement approfondi de l'allemand), le collège assurant un enseignement d'au moins deux disciplines non linguistiques en allemand⁷⁶.

Chaque élève ayant bénéficié d'un parcours renforcé peut aussi continuer la pratique de l'allemand dans les autres dispositifs présentés *supra*, y compris les classiques choix de LV1 et LV2 dans le second degré.

⁷³ Recommandation 7 : *concevoir et mettre en place un mode d'évaluation pertinent et adéquat pour un très jeune public. Assurer un suivi de cohorte et une comparaison en fin de cycle 3 ou au cours du cycle 4 des compétences en langues vivantes des élèves ayant bénéficié de cet enseignement précoce et des autres.*

⁷⁴ Références : circulaire ministérielle sur les mesures pour améliorer l'apprentissage des langues vivantes (BO (bulletin officiel) du 15 décembre 2022).

⁷⁵ Deutsches Sprach Diplom 1 – agréé par la conférence fédérale des ministres de l'éducation des Länder allemands.

⁷⁶ À raison de 3 heures minimum.

Malgré un travail de communication effectué auprès des élèves et de leurs familles, le choix de poursuivre la pratique de l'allemand reste celui de chaque élève. Le suivi des parcours individuels est nécessaire, afin de mesurer leur continuité, et de prévenir, dans la mesure du possible, les ruptures.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Les objectifs des acteurs locaux convergent, mais sont de plusieurs ordres : former à l'allemand pour la dynamique économique du territoire (employabilité), pour assurer des services publics qualitatifs sur un territoire frontalier qui se veut continu, avec une approche à la fois économique, sociale et sociétale, éducative, voire patrimoniale et des environnements stratégiques « gigognes » et multi-strates : européen, grand régional, national, régional, départemental, posant le cadre d'action complexe des acteurs locaux.

Il est difficile de rapporter les montants investis par les collectivités, aux résultats obtenus par public, dans un contexte où l'on forme les plus jeunes pour des raisons pédagogiques (ils apprennent mieux car mutualisent les compétences développées en langue pour favoriser d'autres apprentissages) mais avec de possibles ruptures de parcours.

Si l'action des collectivités en matière de soutien au bilinguisme reste un investissement dans l'éducation et la coopération transfrontalière, leur contribution ne peut être précisément mesurée, alors qu'elle constitue un véritable enjeu pour le développement du territoire et pour sa population.

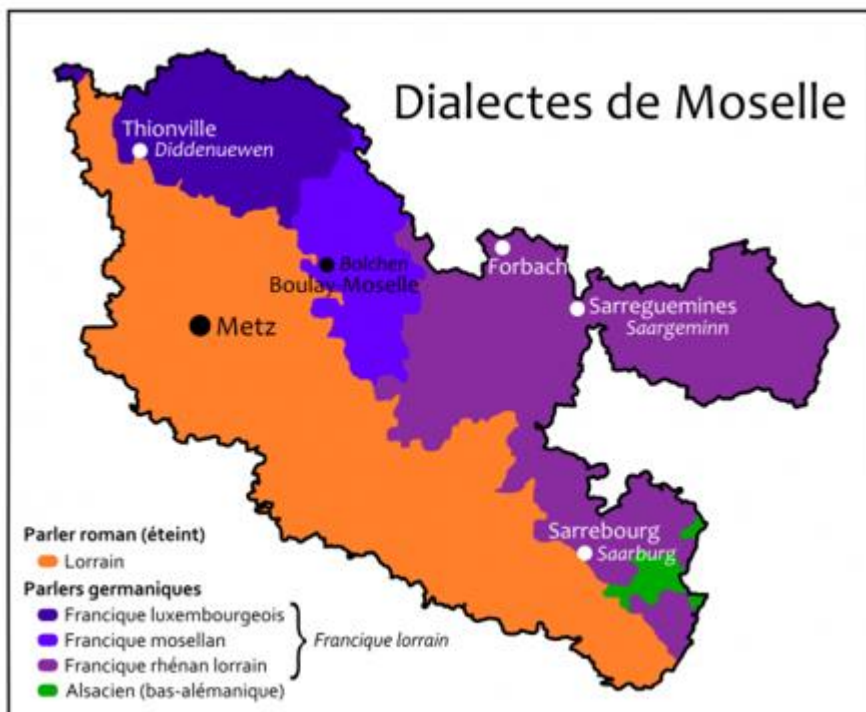
Les collectivités ne portent pas seules ces projets, mais ont un vrai rôle à y jouer quel que soit le cadre partenarial, à l'échelle supranationale ou locale. La chambre conclut à la nécessité d'un suivi fin et sur le long terme de ces dispositifs.

ANNEXES

Annexe n° 1. Annexe relative au cadre général	33
Annexe n° 2. Principaux projets soutenus par les entités contrôlées	42
Annexe n° 3. Principaux financements dédiés à l'apprentissage de l'allemand en Moselle par les entités contrôlées.....	50
Annexe n° 4. Annexe relative à l'évaluation.....	54

Annexe n° 1. Annexe relative au cadre général

Carte n° 1 : Les dialectes de Moselle



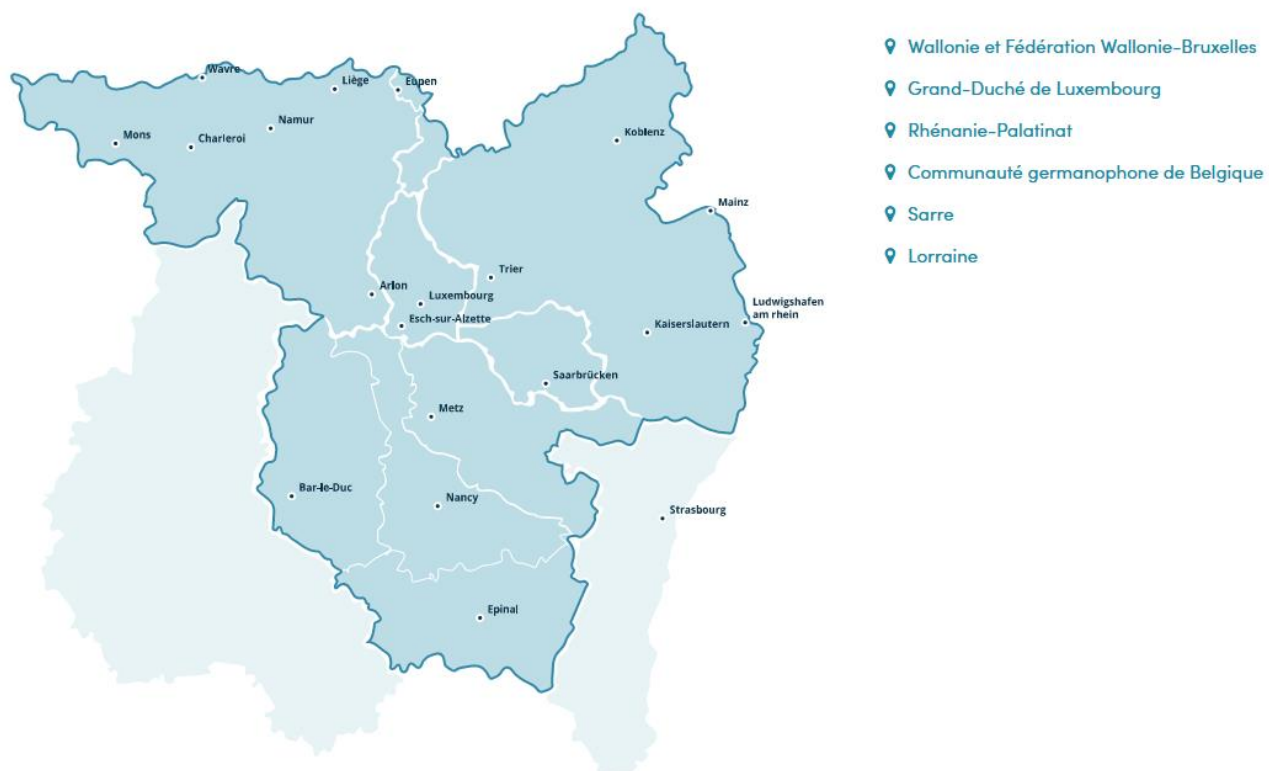
Source : site internet Moselle Langues

Carte n° 2 : Territoire du GECT Sarre-Moselle et de ses membres associés



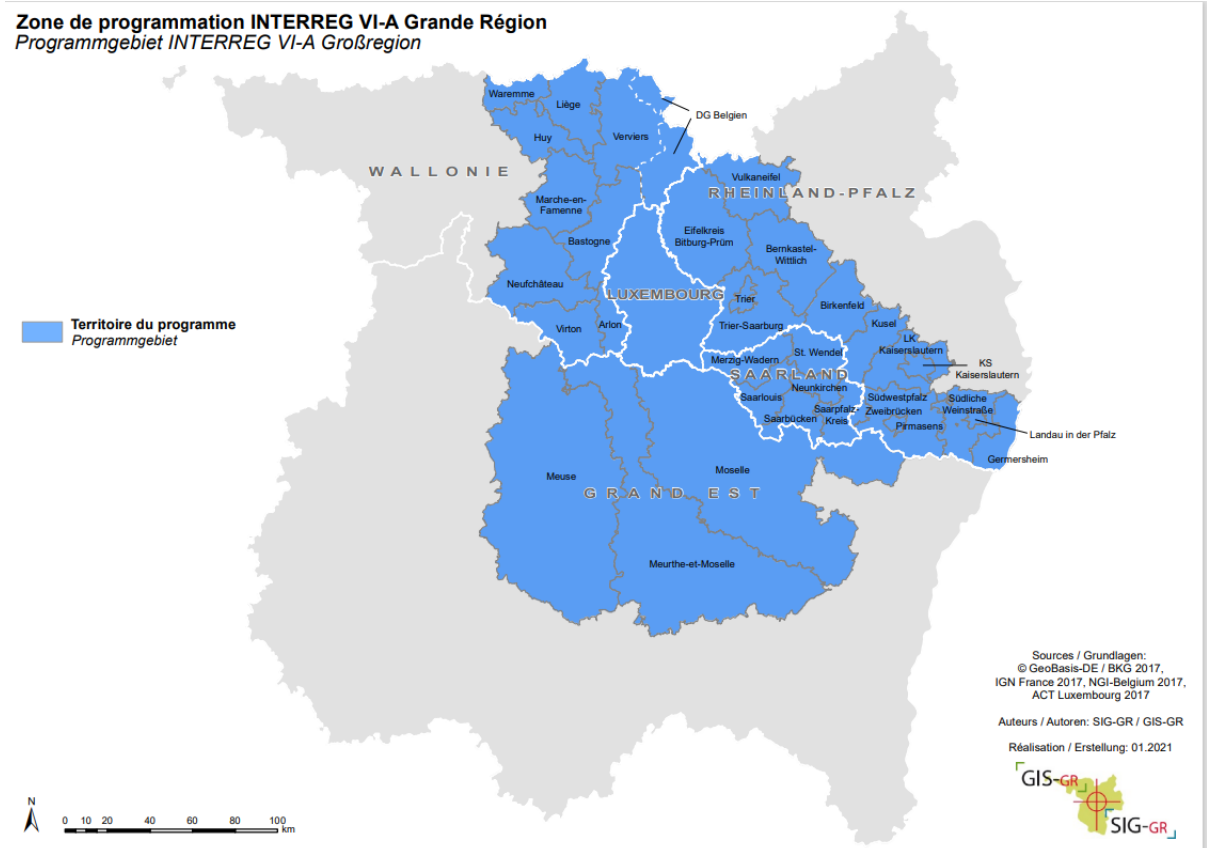
Source : stratégie territoriale 2027 – GECT Sarre-Moselle

Carte n° 3 : Membres de la Grande Région



Source : www.granderegion.net

Carte n° 4 : Zone de programmation INTERREG VI-A Grande Région (2021-2027)



Source : interreg-gr.eu

Tableau n° 1 : Écoles mosellanes inscrites dans des dispositifs d'apprentissage renforcé de l'allemand (année scolaire 2023-2024)

<i>Commune</i>	Nom école	E.E	E.M	E.P	BIC	DEAA	Assistants de langue
APACH		1				1	0
BITCHE	Baron de Guntzer	1			1		0
BITCHE	Louis Pasteur	1			1		0
GOETZENBRUCK	du Mont Royal	1				1	0
HAMBACH	Ecole Centre	1				1	1
HASPELSCHIEDT	Alphonse Daudet	1				1	0
HOSTE		1				1	1
LACHAMBRE		1				1	0
METZGERESCHE	Ch. Marchetti	1				1	1
MORSBACH	Erkmann Chatrian	1				1	1
RAHLING		1				1	0
ROHRBACH-LES-BITCHE	Jean Monnet	1				1	
SARRALBE	Rech	1				1	0
SARREBOURG	Hoff	1				1	0
SARREBOURG	Pons Saravi	1				1	
SARREGUEMINES	Welferding	1				1	0
SARREGUEMINES	Blauberg	1				1	1
SARREGUEMINES	Blies	1			1		1
THIONVILLE	Guentrange	1				1	0
VOLMUNSTER	Adolphe Yvon	1				1	0
WALDHOUSE	Vallée de la Horn	1			1		1
APACH			1			1	1
BARST	Marienthal		1			1	0
BITCHE	Les Remparts		1		1		1
BITCHE	Champ de Mars		1		1		1
FREYMING-MERLEBACH	Cité Cuvelette		1		1		0
GOETZENBRUCK	Les premiers pas		1			1	0
HAMBACH	Les Chenilles		1			1	1
LIEDERSCHIEDT	Ecole franco-allemande		1			1	0
METZ	Chemin des Plantes		1			1	0
METZERESCHE			1			1	1
MORSBACH	Les Frères Grimm		1			1	1
RAHLING			1			1	0
ROHRBACH-LES-BITCHE	Les colibris		1			1	0
SARRALBE	Rech		1			1	0
SARREBOURG	La Roseraie		1			1	1
SARREBOURG	Les marmottons		1			1	0
SARREBOURG	Bois des Poupées		1			1	0
SARREBOURG	Winkelhof		1			1	0

<i>Commune</i>	<i>Nom école</i>	<i>E.E</i>	<i>E.M</i>	<i>E.P</i>	<i>BIC</i>	<i>DEAA</i>	<i>Assistants de langue</i>
SARREBOURG	Les Oiseaux		1			1	0
SARREGUEMINES	Blauberg		1			1	1
SARREGUEMINES	Victor Hugo		1			1	1
SARREGUEMINES	Blies		1		1		1
SARREGUEMINES	Grégersberg		1		1		1
THIONVILLE	Jean-Jacques Rousseau		1			1	0
VOLMUNSTER	Le petite prince		1			1	0
WALDHOUSE	Vallée de la Horn		1		1		1
ALTVILLER	Les petites mains vertes			1		1	0
BOUSBACH				1		1	1
BOUZONVILLE	Pol Grandjean			1		1	0
CREUTZWALD	La Houve			1	1		1
CREUTZWALD	Robert Schuman			1	1		1
FLORANGE	André Chénier			1		1	0
FORBACH	Ecole Centre			1		1	0
FORBACH	Creutzberg			1	1		1
FREYMING-MERLEBACH	Elie Reumaux Intercommunale			1	1		0
GRUNDEVILLER				1		1	1
GUENVILLER				1		1	1
HAMBACH	Roth			1		1	1
LUTTANGE				1		1	1
MERTEN				1		1	0
METZ	Auguste Prost			1		1	0
METZ	Gaston Hoffmann			1	1		1
METZ	La seille			1	1		1
RIMLING	Groupe scolaire de la Bickenalbe			1		1	1
SARRALBE	Robert Schuman			1		1	0
SARREBOURG	Les Vosges			1	1		1
SARREGUEMINES	Neunkirch			1		1	1
SARREGUEMINES	Des faïenceries			1		1	1
SPICHEREN	Village			1	1		1
STIRING-WENDEL	Verrerie Sophie			1	1		1
STIRING-WENDEL	Vieux Stiring			1	1		1
THEDING	La clé des champs						1
THIONVILLE	Saint-Pierre						1
VOLSTROFF	Saint-Exupéry			1		1	1
	TOTAL	21	26	28	21	54	39
				75		75	

Source : DASEN – Nancy-Metz

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Récapitulatif	Total	BIC	DEAA	TOTAL
Écoles élémentaires	21	4	17	21
Écoles maternelles	26	6	20	26
Écoles primaires	28	11	17	28
Total	75	21	54	75

Source : DASEN – Nancy-Metz

E.E. : écoles élémentaires

E.M : écoles maternelles

E.P : écoles primaires

BIC : dispositif biculturel

DEAA : dispositif d'enseignement approfondi de l'allemand

Tableau n° 2 : Indice de position sociale des écoles élémentaires et primaires mosellanes inscrites dans des dispositifs d'apprentissage renforcé de l'allemand

<i>Commune</i>	Nom école	Élémentaire	Primaire	BIC	DEAA	IPS*
ALTVILLER	Les petites mains vertes		1		1	n/c
APACH		1			1	111,5
BITCHE	Baron de Guntzer	1		1		88,6
BITCHE	Louis Pasteur	1		1		83,6
BOUSBACH			1		1	100,5
BOUZONVILLE	Pol Grandjean		1		1	81,6
CREUTZWALD	La Houve		1	1		91,7
CREUTZWALD	Robert Schuman		1	1		77,2
FLORANGE	André Chénier		1		1	91,7
FORBACH	Ecole Centre		1		1	73,9
FORBACH	Creutzberg		1	1		83,9
FREYMING-MERLEBACH	Elie Reumaux Intercommunale		1	1		89,6
GOETZENBRUCK	du Mont Royal	1			1	91,5
GRUNDVILLER			1		1	92,9
GUENVILLER			1		1	109,4
HAMBACH	Ecole Centre	1			1	105,1
HAMBACH	Roth		1		1	n/c
HASPELSCHIEDT	Alphonse Daudet	1			1	n/c
HOSTE		1			1	106
LACHAMBRE		1			1	110
LUTTANGE			1		1	108,9
MERTEN			1		1	98,5
METZ	Auguste Prost		1		1	100,2
METZ	Gaston Hoffmann		1	1		135,9
METZ	La seille		1	1		75,1
METZERESCHE	Ch. Marchetti	1			1	100,9
MORSBACH	Erkmann Chatrian	1			1	94,5
RAHLING		1			1	108,2
RIMLING	Groupe scolaire de la Bickenalbe		1		1	106,9
ROHRBACH-LES-BITCHE	Jean Monnet	1			1	106,4
SARRALBE	Rech	1			1	94,2
SARRALBE	Robert Schuman		1		1	85,6
SARREBOURG	Hoff	1			1	98,4
SARREBOURG	Pons Saravi	1			1	79,8
SARREBOURG	Les Vosges		1	1		87,5
SARREGUEMINES	Welferding	1			1	93

<i>Commune</i>	<i>Nom école</i>	<i>Élémentaire</i>	<i>Primaire</i>	<i>BIC</i>	<i>DEAA</i>	<i>IPS*</i>
SARREGUEMINES	Blauberg	1			1	73
SARREGUEMINES	Neunkirch		1		1	89,8
SARREGUEMINES	Des faïenceries		1		1	85,1
SARREGUEMINES	Blies	1		1		107,7
SPICHEREN	Village		1	1		101,7
STIRING-WENDEL	Verrerie Sophie		1	1		74,6
STIRING-WENDEL	Vieux Stiring		1	1		67,5
THEDING	La clé des champs		1		1	88,2
THIONVILLE	Guentrange	1			1	127,5
THIONVILLE	Saint-Pierre		1	1		112,6
VOLMUNSTER	Adolphe Yvon	1			1	95,8
VOLSTROFF	Saint-Exupéry		1		1	114,5
WALDHOUSE	Vallée de la Horn	1		1		97,9
	Sous-total	21	28	15	34	
	Total		49		49	

Source : retraitements CRC à partir des données DASEN – académie de Nancy-Metz + data.education.gouv.fr

* données disponibles au titre de la rentrée 2023-2024

Annexe n° 2. Principaux projets soutenus par les entités contrôlées

Dispositif	Opérateurs	Public cible
Babylingua – structure transfrontalière d’accueil de la petite enfance (2016-2022) • Construction de la structure d’accueil • Inauguration le 6 septembre 2023 • Fonctionnement depuis septembre 2023 Coût (construction) : 5,3 M€ Fonds FEDER : 2,3 M€ (tous opérateurs confondus) Ville de Sarrebruck : 1,08 M€ CASC : 0,7 M€ Ministère de l’éducation et de la culture du Land de Sarre : 0,7 M€ Communauté urbaine de Sarrebruck : 0,5 M€ GECT Sarre Moselle : 0,07 M€	Chef de file : GECT Saar Moselle Maître d’ouvrage : ville de Sarrebruck Partenaires financiers : • Ville de Sarrebruck • Communauté d’agglomération Sarreguemines Confluences • GECT Saar Moselle • L’union européenne par le biais des fonds FEDER • Ministère de l’éducation et de la culture du Land de Sarre, • Communauté urbaine de Sarrebruck (Regionalverband) Partenaires stratégiques : • Caisse d’allocations familiales de Moselle, • Protection maternelle et infantile de la Moselle (département)	« Kita Salut » 133 enfants dont : • 33 enfants en crèche : 11 places réservées aux enfants français de 0 à 3 ans/cofinancées par les partenaires français • 100 enfants en jardin d’enfants (3 à 6 ans) /structure non cofinancée par les partenaires français
Source : Babylingua_Plan_de_financement_actualisé_Aktualisierter_Finanzplan_15.12.2023.pdf		

Dispositif	Opérateurs	Public cible
Bi-Bus (01/03/2019 - 31/12/2022) <i>Exploitation d'un bibliobus avec un moteur électrique, par une équipe franco-allemande et un fonds documentaire bilingue.</i> <i>Coût : 2,16 M€</i> <i>Fonds FEDER : 1,3 M€</i> <i>Cofinancements : 0,86 M€</i>	Chef de file : ville de Sarrebruck Partenaires financiers : • CA Forbach Porte de France, • CA Sarreguemines Confluences • CA Saint-Avold Synergie • Académie Nancy-Metz Opérateurs méthodologiques : • GECT Saar Moselle • Département de la Moselle • Médiathèque de la ville de Forbach • Ministère de l'éducation et de la culture du Land de Sarre	Élèves des écoles primaires sélectionnées sur le territoire de l'Eurodistrict Saare Moselle Cible indirecte : famille des enfants, enseignants et communauté éducative
Source : 20200107_Bi-Bus_demande complète déposée et modifiée : pages 4, 25 et 26		
FagA/CAMT Centre d'aide à la mobilité transfrontalière (01/07/2016 -31/12/2022) <i>Proposer des mobilités à vocation professionnelle dans le pays voisin pour les élèves des lycées de</i>	Chef de file : Association Verbundausbildung Untere Saar e.V. (VAUS) Partenaires financiers : • VAUS • GIP « Formation tout au long de la vie » • Ministère de l'éducation et de la culture de Sarre	Lycéens issus de formations professionnelles. 14 321 jeunes Allemands et Français Actions du GECT : • 415 élèves bénéficiaires des séminaires de sensibilisation à l'interculturalité, de préparation concrète à un stage ou de mobilité collective à l'étranger dispensés

Dispositif	Opérateurs	Public cible
<i>Sarre, du Palatinat occidental et de Lorraine (stages, réunions d'information)</i> <i>Coût : 2,9 M€</i> <i>Fonds FEDER : 1,7 M€</i> <i>Cofinancements : 1,2 M€</i>	• GECT Saar Moselle Opérateurs méthodologiques : • Chambre de commerce et d'industrie de Sarre • Chambre de l'artisanat de Sarre • Direction régionale Rhénanie-Palatinat Sarre de l'agence pour l'emploi allemande • Fédération de industries métallurgiques et électrotechniques de Sarre • DAREIC : délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération • DAET : délégation académique aux enseignements techniques • Secrétariat franco-allemand pour les échanges en formation professionnelle • Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) • Chambre de l'artisanat du Palatinat • Chambre d'industrie et de commerce du Palatinat • Région Grand Est • Ministère de l'économie, des transports, de l'agriculture et de la viticulture de Rhénanie-Palatinat	par le Goethe Institut de Nancy (2019 à 2022)
Source : <i>FagA2122 Präsentation Abschlussbegleitausschuss-12-12-22-final.pdf : pages 3,4 et 40.</i>		

Dispositif	Opérateurs	Public cible
SESAM' GR (01/09/2016-28/02/2022) <i>Offrir dès le plus jeune âge des compétences clefs pour vivre et travailler au sein de la Grande Région. Cela se traduit par diverses actions notamment des mesures d'accompagnement et de renforcement des parcours plurilingues de la maternelle au collège ainsi que des projets développant les compétences interculturelles des jeunes en vue de promouvoir une citoyenneté partagée.</i> Coût : 8 M€ Fonds FEDER : 4,8 M€ Cofinancement : 3,2 M€	Chef de file : département de la Moselle Partenaires financiers : • Département de la Moselle • Lycée germano-luxembourgeois Schengen • Ministère de l'éducation et de la culture de Sarre • Ministère de l'éducation de Rhénanie-Palatinat • Landkreis de Trèves-Saarburg • Institut national allemand pour la pédagogie et les médias • Landkreis de Merzig-Wadern • Université technique de Kaiserslautern • Université de Trèves • GECT Saar Moselle • Académie de Nancy-Metz • Réseau Canope Grand Est • Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse du Luxembourg • ZAWM DG – Centre de formation initiale et continue • Province de Luxembourg • Province de Liège Opérateurs méthodologiques : • Instance Bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi du Luxembourg belge	Les jeunes de la Grande Région, de 3 à 18 ans, en temps scolaire et extrascolaire et les professeurs Bilan : 115 mesures réalisées en faveur de 2 839 pédagogues 839 mesures réalisées en faveur de 109 000 jeunes.

<i>Dispositif</i>	Opérateurs	Public cible
	de l'office wallon de formation professionnelle et de l'emploi, dit FOREM (B) • RESEAULUX asbl (B) • Promemploi asbl (B) • Administration générale de l'enseignement - Ministère de la Communauté Française (B) • Département de la Meurthe-et-Moselle	
<i>Source : comac cloture.pptx : page 30 (GECT) + bilan SESAM' GR.doc (département de la Moselle)</i>		

Focus sur le projet des assistants de langue allemande

Le département de la Moselle a développé un dispositif d'assistants éducatifs germanophones initié en 2000, et qui s'est intégré à compter de 2016 dans le programme européen SESAM' GR.

Les assistants sont recrutés par les collectivités mosellanes (43 communes et syndicats et, depuis 2023, une communauté de communes). Accompagnés par les services départementaux et formés par ceux de l'éducation nationale (centre transfrontalier de Saint-Avold), ils interviennent en langue allemande en classes maternelles et élémentaires et contribuent au développement précoce de l'apprentissage de la langue du voisin.

Le département apporte un soutien administratif (aide au recrutement, présence aux entretiens d'embauche, accompagnement administratif pour la rédaction des contrats de travail...). L'accompagnement pédagogique est réalisé par l'éducation nationale (direction des services départementaux). Le directeur du centre transfrontalier de Saint-Avold ainsi qu'une conseillère pédagogique en langues vivantes sont identifiés comme interlocuteurs pédagogiques.

Les assistants peuvent participer à des actions d'information, de communication et de formation sur l'ensemble du territoire de la Grande Région (forums, journées d'intégration, stages d'initiation théorique et pratique, qualifications). Celles-ci sont également soutenues financièrement par le département et par les programmes européens (SESAM' GR et actuellement ENGAGEMENT'GR).

Le département cofinance ces postes dans la limite de 38 % du SMIC chargé (soit environ 9 900 €/an pour un ETP), au *prorata temporis* de l'occupation du poste. Certaines intercommunalités cofinancent ces postes, chacune pour son territoire (la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France à hauteur de 32 % soit 8 300 €/an/ETP ; la communauté de communes de Bouzonville Trois Frontières à hauteur de 5 000 €/poste/an et la communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences à hauteur de 9 900 €/poste/an), tandis que le solde reste à la charge de la collectivité employeur.

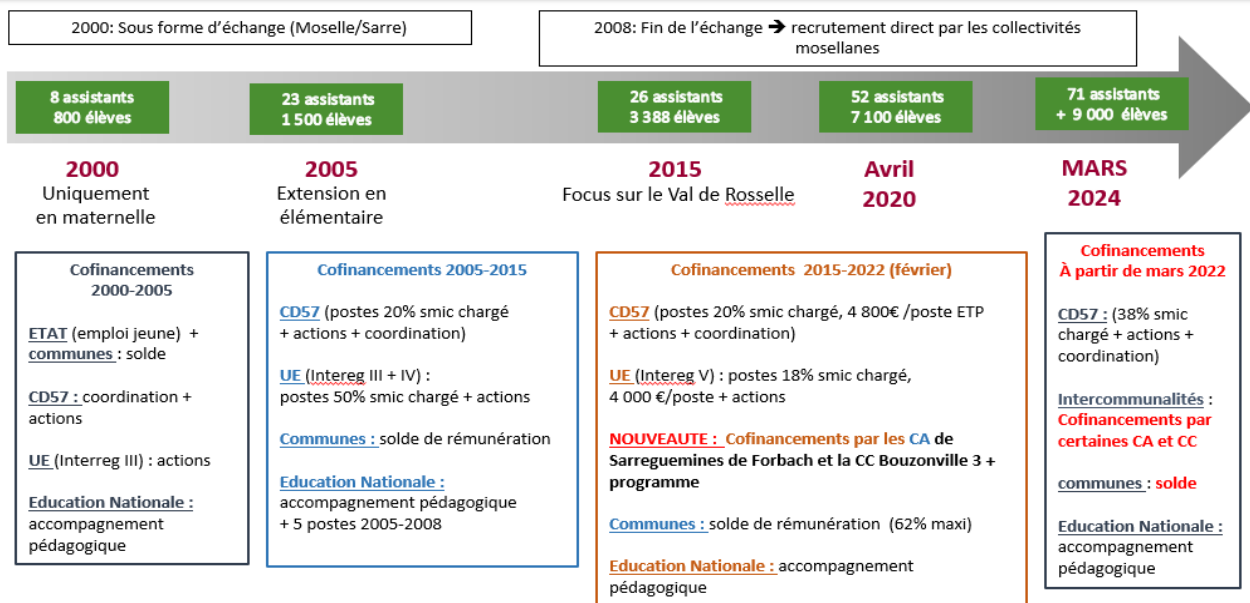
Une subvention complémentaire de 1 524 € par poste en école élémentaire est attribuée par le conseil départemental, calculée au *prorata temporis* de l'occupation du poste et est reversée dans son intégralité à l'assistant éducatif.

Depuis mars 2022, le conseil départemental a repris à sa charge la part jusqu'alors financée par l'Union européenne dans le cadre de SESAM' GR.

Si ce dispositif fait l'unanimité quant à sa pertinence pour le soutien à l'apprentissage de l'allemand, des pistes d'amélioration ont été identifiées : lutte contre la précarité des postes proposés (seulement 5 CDI (contrats de travail à durée indéterminée) comptabilisés) ; création d'un statut pour les assistants (non défini par les fonctions publiques d'État et territoriale), sécurisation des financements indispensables pour les collectivités aux budgets modestes, intensification de l'accompagnement pédagogique par les services de l'éducation nationale et du département, développement des zones non couvertes.

Source : département de la Moselle – rapports des réunions trimestrielles et commissions permanentes

DÉVELOPPEMENT DES POSTES D'ASSISTANTS DEPUIS 2000



Source : département de la Moselle

Focus sur le projet Babylingua

Babylingua est un projet de crèche transfrontalière porté par le GECT Sarre-Moselle en partenariat avec la ville de Sarrebruck et la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences. Située à Sarrebruck, cette crèche est entrée en fonctionnement le 6 septembre 2023, sous le nom de « Kita Salut », après sept années. La Kita Salut accueille 133 enfants de 0 à 6 ans répartis entre la crèche (33 enfants de 0 à 3 ans) et le jardin d'enfants (100 enfants de 3 à 6 ans) qui peuvent apprendre l'altérité transfrontalière et la langue du voisin. Seule la crèche est accessible aux enfants français : un tiers des places leur est réservé. Elle fait l'objet d'une coopération étroite entre la ville de Sarrebruck (gestionnaire et partenaire co-financeur), la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences (partenaire co-financeur) et le GECT Sarre-Moselle, chef de file du projet Interreg.

Au-delà du personnel bilingue issu des versants mosellans et sarrois qui permet à l'ensemble des enfants accueillis d'être immergés dans un environnement bilingue et biculturel, le projet est particulièrement innovant :

- le concept pédagogique combine pédagogie française et allemande (définition d'outils pédagogiques, développement de l'apprentissage intuitif) ;
- les nombreuses difficultés techniques, juridiques et financières ont dû être aplanies ;
- les partenaires ont pris des engagements financiers malgré les incertitudes liées à la survenance de la crise sanitaire et la non pérennisation des fonds européens.

Le rôle du GECT Sarre-Moselle a été structurant, pour faire converger les attendus des différents acteurs du projet de part et d'autre de la frontière, qu'il s'agisse des attendus culturels, pédagogiques, ou des contraintes juridiques, administratives et financières de chaque partie prenante.

Sources : rapport de fin de projet élaboré par le GECT, décembre 2023, rapport d'audit INTERREG septembre 2021.

Annexe n° 3. Principaux financements dédiés à l'apprentissage de l'allemand en Moselle par les entités contrôlées

Tableau n° 1 : Tableau des principales actions de soutien à l'apprentissage de l'allemand – Département de la Moselle en €

<i>Dispositif</i>	Année 2019		Année 2020		Année 2021		Année 2022		Année 2023	
<i>Budget par type d'actions</i>	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
POLITIQUE ÉDUCATIVE	116 600	114 774	125 500	43 678	125 500	19 293	125 500	69 689	84 100	86 196
Actions en faveur des collèges	78 600	77 931	86 600	22 748	86 600	8 992	86 600	45 665	55 600	57 589
<i>Remboursement des frais de déplacements des collégiens lors de rencontres transfrontalières</i>	5 000	1 718	10 000	1 078	10 000	-	10 000	-	-	3 329
<i>Soutien aux échanges, semaines binationales et projets des collèges publics incluant les projets avec des communes et des intercommunalités</i>	61 000	65 613	63 000	14 145	63 000	-	63 000	34 784	46 500	46 536
<i>Soutien aux projets des établissements privés</i>	6 500	4 500	4 500	1 424	4 500	2 892	4 500	4 500	-	800
<i>Achat de plaques commémoratives pour la mise en place de jumelages</i>	-	-	3 000	-	3 000	-	3 000	281	3 000	839
<i>Soutien au centre transfrontalier de Saint-Avold, versé au collège La fontaine de Saint-Avold</i>	6 100	6 100	6 100	6 100	6 100	6 100	6 100	6 100,00	6 100	6 085
<i>Budget par type d'actions</i>	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Actions en faveur des écoles	38 000	36 843	38 900	20 930	38 900	10 301	38 900	24 024	28 500	28 607

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

<i>Dispositif</i>	<i>Année 2019</i>		<i>Année 2020</i>		<i>Année 2021</i>		<i>Année 2022</i>		<i>Année 2023</i>	
<i>Soutien aux projets transfrontaliers, les échanges et projets spécifiques</i>	38 000	36 843	38 900	20 930	38 900	10 301	38 900	24 024	28 500	28 607
<i>POLITIQUE TRANSFRONTALIÈRE - APPRENTISSAGE DES LANGUES</i>	292 150	212 983	289 750	227 002	339 800	264 368	504 000	373 430	559 080	477 714
<i>Financement de postes d'assistants éducatifs de langue allemande pour les écoles maternelles et élémentaires</i>	210 500	161 996	210 500	192 317	243 000	202 793	410 200	332 619	478 780	425 909
<i>Mise en œuvre des programmation d'animation/formation et de communication</i>	73 650	45 988	68 250	27 521	76 800	45 455	93 800	28 871	71 300	37 310
<i>Réalisation de projets transfrontaliers en lien avec le numérique et les nouvelles technologies</i>	8 000	5 000	5 000	1 233	5 000	7 500	-	5 000	-	4 000
<i>Subventions aux nouvelles écoles entrant dans le dispositif</i>	-	5 999	6 000	5 930	15 000	8 619	-	6 939	9 000	10 494
<i>TOTAL</i>	408 750	327 757	415 250	270 680	465 300	283 661	629 500	443 119	643 180	563 910

Source : rapports des réunions trimestrielles et comptes de gestion – conseil départemental de la Moselle

Tableau n° 2 : Principales actions de soutien à l'apprentissage de l'allemand sur le territoire de la Moselle – Région Grand Est, en €

<i>Dispositif</i>	2019	2020	2021	2022	2023 prévisionnel
<i>Soutien au développement de l'enseignement bilingue paritaire français allemand</i>	40 000	20 000	20 000	20 000	20 000
<i>Financement d'actions en faveur du plurilinguisme (convention opérationnelle)</i>	-	-	-	214 432	426 448
<i>dont frais de gestion**</i>				38 632	64 800
Total	40 000	20 000	20 000	234 432	446 448

<i>Pour information : plusieurs dispositifs financés à l'échelle de l'académie dont Moselle</i>					
<i>Convention avec l'Université de Lorraine</i>	-	-	59 000	59 000*	59 000

*sommes en cours de mandatement

Source : région Grand Est – retraitement CRC

Tableau n° 3 : Suivi d'exécution de la subvention versée au GIP « Formation tout au long de la vie » par la région Grand Est pour le territoire de la Moselle

	Académie	dont : Actions spécifiques Moselle	Frais de gestion GIP	
<i>En €</i>			montant	%/ total académie
Année 2022 (montant prévisionnel)	407 432	175 800	38 632	10,5 %
Montant justifié par le GIP au 31/12/2022*	165 987	28 911	46 609	
Année 2023 (montant prévisionnel)	554 648	361 648	64 400	11,6 %

Source : région Grand Est - * bilan financier 2021-2022

Tableau n° 4 : Subventions au profit de l'association « ABCM Zweisprachigkeit » par la région Grand Est

<i>Exercice</i>	2019	2020	2021	2022
<i>Montant en €</i>	540 000	514 750	540 750	549 250
<i>dont périmètre Moselle (en €)</i>	40 000	20 000	20 000	20 000

Source : comptes de gestion – retraitement CRC Grand Est

Tableau n° 5 : Tableau des principales actions de soutien à l'apprentissage de l'allemand sur le territoire de la Moselle – GECT Sarre-Moselle – 2019 à 2023

<i>Dispositif</i>	Coût total (en M€)	Participation (en €)	
		Prévisionnelle	Réalisée
<i>Babylingua</i>	5,3	173 225	133 949
<i>SESAM' GR</i>	8	54 000	46 518
<i>CAMT</i>	2,9	60 000	55 485
<i>Bi-bus</i>	2,7	0 € : <i>partenaire méthodologique</i>	

Source : GECT Sarre-Moselle

Annexe n° 4. Annexe relative à l'évaluation

Tableau n° 1 : Données relatives aux postes d'assistants germanophones cofinancés par le département de la Moselle

	2019	2020	2021	2022	2023
Classes de maternelle					
Total des heures	31 287	33 918	37 280	22 871	36 916
Montant versé (en €)	78 981	91 202	98 714	172 589	214 637
*ETP	17,2	18,6	20,5	12,6	20,3
Classes élémentaires					
Total des heures	24 945	28 183	29 386	18 857	32 865
Montant versé (en €)	60 552	75 926	78 395	135 578	183 747
Subv. Sup. 1 524 €/ETP	22 462	25 189	25 684	24 452	27 526
*ETP	13,7	15,5	16,1	10,4	18,1
TOTAL en €	161 996	192 317	202 793	332 619	425 909
Budget dédié en €	210 500	210 500	243 000	410 200	478 780
% de réalisation	77 %	91,4 %	83,5 %	81,1 %	89 %
Total versé en ETP	30,9	34,1	36,6	22,9	38,3
Nbre communes	35	37	37	39	40
Nombre d'élèves accompagnés	7 095	7 579	8 058	8 366	8 961

* ETP calculés sur 1 820 heures (heures travaillées sans les congés) = 35 x 52 semaines

Source : retraitement CRC à partir des rapports de commissions permanentes et comptes de gestion / département de la Moselle

Tableau n° 2 : Indicateurs de suivi sur les séminaires interculturels organisés par le GECT Sarre-Moselle

Année	Nombre de séminaires	Nombre d'élèves	Commentaires
2019	2	40	
2020	10	63	8 en visio et 2 en présentiel
2021	14	135	8 en visio et 6 en présentiel
2022	15	177	4 en visio et 11 en présentiel
TOTAL	41	415	

Source : GECT Sarre-Moselle



« La société a le droit de demander compte
à tout agent public de son administration »

Article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

L'intégralité de ce rapport d'observations définitives
est disponible sur le site internet
de la chambre régionale des comptes Grand Est :
www.ccomptes.fr/fr/crc-grand-est

Chambre régionale des comptes Grand Est
3-5, rue de la Citadelle
57000 METZ

grandest@crtc.ccomptes.fr

www.ccomptes.fr/fr/crc-grand-est